

COMPTE ADMINISTRATIF

RAPPORT DE PRESENTATION

2019



TABLE DES MATIERES

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	4
A. Budgets consolidés (synthèse).....	5
B. Budgets consolidés (détails)	8
PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	22
A. Les recettes de fonctionnement	23
B. Les dépenses de fonctionnement.....	30
C. Les soldes d'épargne.....	42
PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44
A. Les dépenses d'investissement.....	44
B. le mode de financement des investissements.....	52
C. la dette et sa gestion.....	53

INTRODUCTION

Le présent rapport traduit les incidences budgétaires d'une année 2019 riche en réalisation pour la Communauté Urbaine de Dunkerque marquée par un niveau record d'investissements, après une année 2018 déjà forte en projets, qui traduit sa volonté de contribuer à la transformation et au développement du territoire. L'année 2019 aura été effectivement marquée par l'achèvement de la nouvelle patinoire, la poursuite de la réhabilitation du stade Tribut, la rénovation et l'aménagement de la voirie ou encore le soutien à l'entrepreneuriat avec les travaux du bâtiment pour la Turbine et de façon plus globale l'accompagnement des entreprises en développement. Elle aura aussi été l'année du développement de sa nouvelle compétence tourisme. La CUD a su par ailleurs mener ces actions dans le cadre budgétaire contraint dont elle s'est dotée et en respectant également une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement nouvellement imposée par l'Etat qui lui permet de maintenir un niveau d'investissement important.

Le Compte Administratif 2019 affiche une réduction sensible de ses capacités d'autofinancement et une augmentation de l'endettement qui devra conduire à contenir le niveau des investissements à venir.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la collectivité en 2019 (baisse des dotations de l'Etat malgré une réforme de la DGF en 2019 favorable à la CUD, contribution au Fonds National des Péréquation...), mais la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours (FIC).

Par ailleurs, les mesures liées à la stratégie financière prévue dans le cadre du pacte fiscal et financier entre la communauté urbaine et ses communes membres, se poursuivent dans ce budget 2019. La CUD continue notamment de prendre en charge la totalité du Fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes, d'une part, et elle aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A. BUDGETS CONSOLIDES (SYNTHESE)

Budget principal

Ce budget supporte 77 % des dépenses effectuées en 2019, pour un montant de 434 M€.

Il se caractérise en 2019 par une diminution de son épargne brute de 8,7M€ en 2019 sur son cycle de fonctionnement. Cette épargne avait diminué de 9,7M€ en 2018. Le taux d'épargne brute est en 2019 sur ce budget de 10,01%, et se rapproche du seuil minimum fixé en termes d'indicateur de bonne santé financière. Cette situation est principalement due à une diminution des recettes réelles de fonctionnement plus importante (-9,348M€) que les dépenses réelles de fonctionnement (-0,632M€).

En investissement, le niveau des dépenses a progressé de 28,6M€ en 2019 pour atteindre 122,5M€, signe d'une forte dynamique d'investissement sur le territoire. Ces investissements se concentrent sur les dépenses d'équipement avec une hausse de 14,9M€ et les subventions d'équipement en progression de 12,2M€. Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est nécessaire au-delà des autres recettes d'investissements (subventions, FCTVA...) et la dette du budget principal fin 2019 s'élève à 292,3M€, contre 250,3M€ fin 2018.

Budget des ordures ménagères

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 7 % des dépenses totales pour 42,04 M€.

Ce budget s'équilibre pour l'essentiel par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 29,312 M€. En 2019, ce budget annexe s'équilibre pratiquement par ses propres recettes, puisque la contribution du budget principal nécessaire ne représente que 0,133 M€. Cette participation était de 0,419M€ en 2018.

La dette du budget des ordures ménagères continue de diminuer : 77,612M€ fin 2019, soit une diminution de 1,615M€ entre 2018 et 2019.

Budget transport

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 68,08M€ représentent 12 % des budgets totaux.

Sa recette principale est le versement transport pour 28,484 M€ en 2019 (+3,8%). L'évolution favorable des recettes de fonctionnement en 2019 a toute de même nécessité, au regard de l'augmentation du coût de la délégation de service publique sur le réseau de bus (réseau de transport à haut niveau de service et la nouvelle offre de service), d'augmenter la participation du budget principal à ce budget annexe. Elle est en progression en 2019 de +7,973M€ pour atteindre 21,411 M€.

La dette du budget Transports se stabilise fin 2019 à 36,657M€, soit une diminution de 0,869M€ par rapport à 2018. Ce niveau d'encours de dette doit toutefois être relativisée dans la mesure où celui-ci intègre un emprunt relais de court terme reconduit en 2019 de 15M€ dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité. Après retraitement, la dette s'afficherait en définitive au terme de l'exercice 2019 à 21,657 M€ amenant la capacité de désendettement en dessous du seuil maximum de 8 ans cité précédemment.

Budget assainissement

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 16 M€ en 2019 (3 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette constatée fin 2019 est en légère baisse : 26,069 M€ fin 2019, contre 26,666 M€ fin 2018.

Budget GEMAPI

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », représente 1% des budgets, pour un montant de 6,02 M€ en 2019. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 3,021 M€.

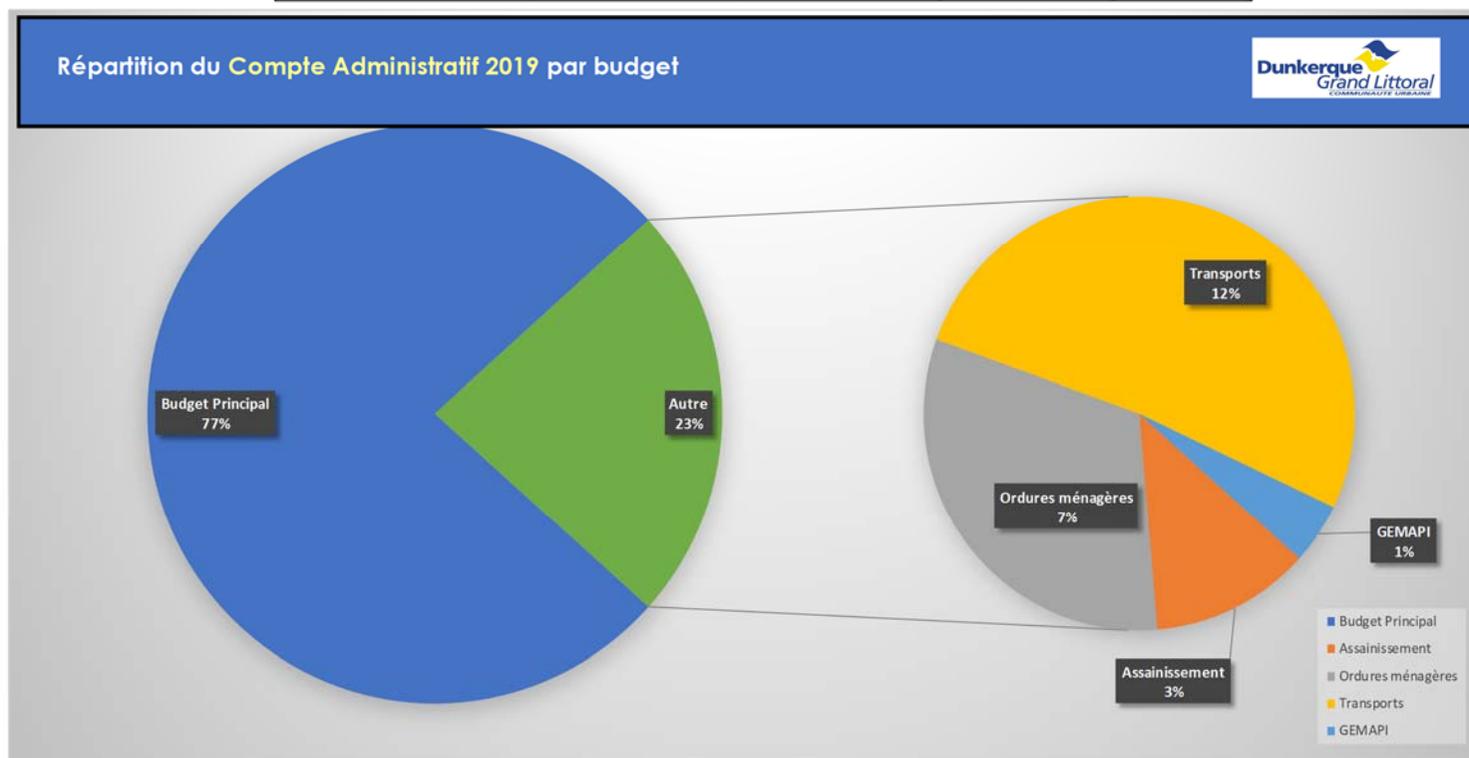
Le recours à l'emprunt a été nécessaire sur le budget GEMAPI au regard de l'augmentation des dépenses d'investissement depuis les deux dernières années. Elles s'élevaient à 3,568M€ fin 2019 (+0,292 M€). L'encours de dette est passé de 0,5M€ fin 2018 à 2,5M€ en 2019.

Budget ZAC de Loon-Plage

En 2019, les mouvements restent peu significatifs comme sur les années précédentes sur ce budget (0,34 M€).

Le tableau suivant présente une vue synthétique des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus).

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Colonne1
Budget Principal	311,70	122,18	433,88	76,63%
Budgets Annexes	99,02	33,29	132,31	23,37%
Assainissement	7,86	7,96	15,82	2,79%
Ordures ménagères	34,14	7,90	42,04	7,43%
Transports	54,24	13,84	68,08	12,03%
GEMAPI	2,44	3,58	6,02	1,06%
ZAC	0,34	0,00	0,34	0,06%
TOTAL	410,72	155,47	566,19	100,00%



B. BUDGETS CONSOLIDES (DETAILS)

		CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés		393,352	423,457	410,717
Recettes réelles hors flux croisés		481,466	481,015	458,829
Résultat de fonctionnement reporté		0,000	1,445	0,037
Résultat		68,252	37,162	27,629
Résultat cumulé		68,252	35,718	27,591
Epargne brute		70,153	58,019	48,280

Compte Administratif 2019 - budgets consolidés					XL
		CA 2017	CA 2018	CA 2019	
SECTION FONCTIONNEMENT	+	Reversement de fiscalité aux communes	165,354	166,065	166,118
	+	Charges de personnel	73,270	72,024	72,609
	+	Délégation de service public transport	37,507	42,333	50,736
	+	Charges du service public	43,707	46,113	47,323
	+	Subventions	25,283	26,938	27,582
	+	Participation aux budgets annexes	11,503	13,858	21,543
	+	Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,701	17,896	17,933
	+	SDIS	12,777	12,871	13,235
	+	Frais financiers	10,925	10,260	9,837
	+	Charges exceptionnelles	0,878	11,237	2,459
	+	Autres dépenses	2,809	1,614	1,883
	+	Subventions et primes reversées	0,475	0,484	0,493
	+	Budget ZAC et Lotissements	0,122	0,023	0,340
	+	Provisions	2,544	15,599	0,168
	Réel		404,856	437,314	432,260
	+	Amortissements	18,560	20,126	21,080
	+	Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602
	+	Autres opérations d'ordre	3,075	1,357	0,640
	Ordre		22,092	22,062	22,323
	Dépense		426,948	459,376	454,583
+	Fiscalité directe	117,017	126,310	128,971	
+	Dotations compensation suppression TP	122,495	122,363	122,457	
+	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	101,605	100,840	100,324	
+	Délégation de service public transport	4,156	3,554	5,459	
+	Subventions	2,993	2,307	3,775	
+	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,019	28,699	29,312	
+	Versement Transport	27,788	27,550	28,484	
+	Participation budgets annexes	11,503	13,858	21,543	
+	Autres produits	14,539	15,269	14,992	
+	Redevance assainissement	11,962	11,762	11,696	
+	FPIC encaissé	5,328	5,270	5,227	
+	Taxe GEMAPI	3,002	3,034	3,021	
+	Produits exceptionnels	18,778	13,723	2,247	
+	Attribution de compensation	1,084	1,105	1,105	
+	Subventions et primes à reverser	0,770	2,854	0,957	
+	Produits financiers	1,352	1,160	0,715	
+	Taxe sur l'électricité	0,074	0,076	0,087	
+	Reprise de provision	20,505	15,140	0,000	
Réel		492,970	494,873	480,372	
+	Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942	
+	Autres opérations d'ordre	1,651	1,064	0,898	
Ordre		2,230	1,665	1,839	
Recette		495,200	496,538	482,212	

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat investissement reporté	-27,736	-48,132	-34,247
Affectation de résultat	40,094	66,807	39,570
Résultat	-60,490	-52,922	-29,885
Résultat cumulé	-48,132	-34,247	-25,562
Besoin de financement	-80,352	-73,318	-50,368

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budgets consolidés				XL	
		CA 2017	CA 2018	CA 2019	
	+	Autres dépenses	3,801	1,469	2,265
	+	Dépenses d'équipement	74,172	112,617	99,797
	+	Avance budget ZAC et lotissements	0,122	0,023	0,340
	+	Subventions d'équipement	12,952	12,388	24,582
	+	Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
	+	Remboursement de la dette	27,342	27,725	28,476
	Réel	118,736	154,569	155,808	
	+	Opérations d'ordre	5,469	3,483	2,080
	Ordre	5,469	3,483	2,080	
Dépense		124,205	158,052	157,888	
	+	Subventions	10,940	8,452	14,221
	+	Budget ZAC et Lotissements	0,122	0,023	0,340
	+	FCTVA	4,664	4,436	6,242
	+	Emprunts	20,484	64,455	85,761
	+	Autres recettes	0,828	2,447	2,831
	+	Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
	+	Autres dotations	0,999	1,090	1,498
	Réel	38,384	81,250	111,241	
	+	Amortissements	18,559	20,126	21,080
	+	Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602
	+	Autres opérations d'ordre	6,314	3,175	0,881
	Ordre	25,331	23,879	22,563	
Recette		63,715	105,130	133,804	

Détail par budget

Budget principal

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	307,748	335,302	311,700
Recettes réelles hors flux croisés	371,834	376,335	366,987
Résultat de fonctionnement reporté	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat	0,000	0,000	0,037
Résultat cumulé	39,577	14,774	21,232
	39,577	14,774	21,194
Epargne brute	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	52,582	42,458	33,743

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2019 - budget Communautaire				XL
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
+	165,354	166,065	166,118	
+	56,858	55,497	55,844	
+	23,597	25,337	25,478	
+	22,518	24,199	25,563	
+	11,503	13,858	21,543	
+	17,701	17,896	17,933	
+	12,777	12,871	13,235	
+	6,433	5,994	5,759	
+	2,107	1,213	1,497	
+	0,403	10,947	0,273	
+	0,000	15,283	0,000	
Réel	319,251	349,159	333,244	
+	11,206	11,537	12,269	
+	3,045	1,356	0,408	
Ordre	14,251	12,893	12,677	
Dépense	333,503	362,052	345,920	
+	117,017	126,310	128,971	
+	122,495	122,363	122,457	
+	101,605	100,839	100,322	
+	0,688	1,011	1,626	
+	5,328	5,270	5,227	
+	4,675	5,655	5,226	
+	18,094	13,056	1,599	
+	1,084	1,105	1,105	
+	0,775	0,649	0,367	
+	0,074	0,076	0,087	
Réel	371,834	376,335	366,987	
+	1,246	0,491	0,165	
Ordre	1,246	0,491	0,165	
Recette	373,080	376,826	367,152	

Résultat investissement reporté	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-14,575	-23,806	-14,720
Affectation de résultat	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	23,664	39,577	14,736
Résultat	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-32,895	-30,491	-20,439
Résultat cumulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-23,806	-14,720	-20,422
Besoin de financement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-45,900	-42,893	-32,950

SECTION INVESTISSEMENT

XL

Compte Administratif 2019 - budget Communautaire

Article		CA 2017	CA 2018	CA 2019
+	Autres dépenses	2,358	0,121	0,337
+	Subventions d'équipement	12,902	12,380	24,582
+	Remboursement de la dette	20,477	20,635	20,973
+	Dépenses d'équipement	36,568	59,463	74,359
+	Avances remboursables et participations	1,443	1,348	1,928
+	Avance budget ZAC et lotissements	0,122	0,023	0,340
Réel		73,869	93,970	122,519
+	Opérations d'ordre	1,677	2,282	0,406
Ordre		1,677	2,282	0,406
Dépense		75,546	96,252	122,925
+	Subventions	6,794	5,693	6,196
+	TLE	0,003	0,003	0,000
+	FCTVA	4,298	4,216	5,521
+	Emprunts	15,050	37,649	73,570
+	Taxe d'aménagement	0,995	1,087	1,498
+	Autres recettes	0,828	2,429	2,783
Réel		27,969	51,077	89,569
+	Amortissements	11,206	11,536	12,269
+	Autres opérations d'ordre	3,476	3,147	0,648
Ordre		14,682	14,683	12,917
Recette		42,651	65,761	102,486

Budget des ordures ménagères

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	34,041	33,848	34,141
Recettes réelles hors flux croisés	38,010	37,901	38,579
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	2,468	2,822	2,970
Résultat cumulé	2,468	2,822	2,970
Epargne brute	4,157	4,761	4,712

XL

Compte Administratif 2019 - budget Ordures Ménagères

		CA 2017	CA 2018	CA 2019		
SECTION FONCTIONNEMENT	⊖	⊕ Charges du service public	17,716	17,536	17,911	
		⊕ Charges de personnel	12,516	12,493	12,603	
		⊕ Frais financiers	3,602	3,391	3,099	
		⊕ Charges exceptionnelles	0,001	0,002	0,228	
		⊕ Subventions	0,174	0,133	0,152	
		⊕ Provisions	0,009	0,289	0,140	
		⊕ Autres dépenses	0,023	0,003	0,007	
		Réel	34,041	33,848	34,141	
		⊖	⊕ Amortissements	1,671	1,649	1,570
		⊕ Autres opérations d'ordre	0,029	0,000	0,031	
		Ordre	1,701	1,649	1,601	
		Dépense	35,742	35,497	35,742	
	⊖	⊖	⊕ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,019	28,699	29,312
			⊕ Ventes - produits divers	8,843	8,530	8,509
			⊕ Produits exceptionnels	0,402	0,154	0,351
			⊕ Produits financiers	0,539	0,479	0,333
			⊕ Participation du budget principal	0,180	0,419	0,133
			⊕ Autres produits	0,208	0,038	0,073
			⊕ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,000	0,002	0,002
		Réel	38,190	38,320	38,712	
	⊖	⊕ Autres opérations d'ordre	0,020	0,000	0,000	
	Ordre	0,020	0,000	0,000		
	Recette	38,210	38,320	38,712		

Résultat investissement reporté	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-2,358	-2,441	-2,931
Affectation de résultat	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	2,426	2,468	2,822
Résultat	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-2,508	-2,959	-2,860
Résultat cumulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-2,441	-2,931	-2,969
Besoin de financement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
	-4,188	-4,608	-4,461

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budget Ordures Ménagères					XL
		Article	CA 2017	CA 2018	CA 2019
☐	☐	☒ Remboursement de la dette	4,559	4,651	4,815
		☒ Dépenses d'équipement	1,239	1,638	3,088
	Réel		5,799	6,289	7,903
☐	☐	☒ Opérations d'ordre	0,020	0,000	0,000
	Ordre		0,020	0,000	0,000
	Dépense		5,819	6,289	7,903
☐	☐	☒ Subventions	0,014	0,000	0,000
		☒ FCTVA	0,367	0,180	0,241
		☒ Emprunts	1,230	1,500	3,200
		☒ Autres recettes	0,000	0,001	0,000
	Réel		1,610	1,680	3,441
☐	☐	☒ Amortissements	1,671	1,649	1,570
		☒ Autres opérations d'ordre	0,029	0,000	0,031
	Ordre		1,701	1,649	1,601
	Recette		3,311	3,330	5,043

Budget transport

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	41,951	44,334	54,242
Recettes réelles hors flux croisés	55,178	47,802	36,493
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	1,445	0,000
Résultat	22,024	13,695	0,000
Résultat cumulé	22,024	12,250	0,000
Epargne brute	6,553	1,768	3,662

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2019 - budget Transports				
XL				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
+	37,507	42,333	50,736	+
+	0,502	0,455	0,464	+
+	0,017	0,004	1,843	+
+	0,489	0,916	0,423	+
+	0,252	0,265	0,417	+
+	0,674	0,361	0,358	+
+	0,003	0,000	0,000	+
+	2,508	0,000	0,000	+
Réel	41,951	44,334	54,242	
+	2,824	3,691	4,090	+
+	0,000	0,000	0,201	+
Ordre	2,824	3,691	4,290	
Dépense	44,775	48,025	58,532	
+	4,156	3,554	5,459	+
+	27,788	27,550	28,484	+
+	11,323	13,438	21,411	+
+	2,306	1,280	2,149	+
+	0,238	0,257	0,351	+
+	0,186	0,022	0,050	+
+	20,505	15,140	0,000	+
Réel	66,502	61,241	57,904	
+	0,298	0,479	0,628	+
Ordre	0,298	0,479	0,628	
Recette	66,799	61,720	58,532	

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat investissement reporté	-6,661	-20,235	-13,555
Affectation de résultat	9,079	20,580	15,140
Résultat	-22,653	-13,900	-3,234
Résultat cumulé	-20,235	-13,555	-1,650
Besoin de financement	-25,179	-17,112	-6,896

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budget Transports				XL		
		Article	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
Dépense	Réal	Remboursement de la dette	0,618	0,670	0,869	
		Dépenses d'équipement	30,056	42,182	12,973	
	Ordre	Opérations d'ordre	3,069	0,479	0,628	
			3,069	0,479	0,628	
	Recette	Réal	Subventions	3,845	2,122	6,898
			Autres recettes	0,000	0,018	0,048
			Emprunts	1,650	23,600	5,800
		Ordre	Amortissements	2,824	3,691	4,090
			Autres opérations d'ordre	2,771	0,000	0,201
				5,595	3,691	4,290
Recette			11,090	29,431	17,036	

Budget assainissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	7,748	7,824	7,857
Recettes réelles hors flux croisés	13,442	15,927	13,622
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	2,923	4,951	2,725
Résultat cumulé	2,923	4,951	2,725
Epargne brute	5,722	8,131	5,793

XL

Compte Administratif 2019 - budget Assainissement

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	
SECTION FONCTIONNEMENT	+	Charges de personnel	3,896	4,034	4,162
	+	Charges du service public	2,179	2,313	2,430
	+	Frais financiers	0,638	0,608	0,553
	+	Primes d'épurations reversées	0,475	0,484	0,493
	+	Charges exceptionnelles	0,457	0,284	0,116
	+	Subventions	0,073	0,073	0,076
	+	Provisions	0,028	0,028	0,028
	+	Autres dépenses	0,001	0,000	0,000
	Réel		7,748	7,824	7,857
	+	Amortissements	2,859	3,246	3,145
	+	Autres opérations d'ordre	0,001	0,000	0,001
	Ordre		2,859	3,246	3,145
	Dépense		10,607	11,070	11,002
	+	Redevance assainissement	11,962	11,762	11,696
	+	Subventions et primes d'épuration	0,770	2,854	0,957
+	Autres produits	0,575	0,788	0,834	
+	Produits exceptionnels	0,096	0,491	0,121	
+	Produits financiers	0,038	0,032	0,015	
Réel		13,442	15,927	13,622	
+	Autres opérations d'ordre	0,087	0,093	0,104	
Ordre		0,087	0,093	0,104	
Recette		13,529	16,021	13,727	

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat investissement reporté	-3,899	-2,273	-2,179
Affectation de résultat	3,351	2,923	4,951
Résultat	-1,726	-2,829	-2,674
Résultat cumulé	-2,273	-2,179	0,098
Besoin de financement	-4,497	-5,982	-5,715

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budget Assainissement				XL		
				CA 2017	CA 2018	CA 2019
		⊕ Remboursement de la dette		1,688	1,765	1,808
		⊕ Dépenses d'équipement		5,649	6,059	5,808
		⊕ Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,348
	Réel			7,685	8,172	7,964
		⊕ Opérations d'ordre		0,124	0,121	0,104
	Ordre			0,124	0,121	0,104
	Dépense			7,809	8,293	8,068
		⊕ Subventions		0,287	0,637	0,690
		⊕ Emprunts		2,554	1,206	1,211
		⊕ Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,348
	Réel			3,188	2,190	2,249
		⊕ Amortissements		2,859	3,246	3,145
		⊕ Autres opérations d'ordre		0,037	0,027	0,001
	Ordre			2,896	3,274	3,145
	Recette			6,084	5,464	5,394

Budget GEMAPI

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	1,743	2,127	2,437
Recettes réelles hors flux croisés	3,002	3,050	3,146
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	1,260	0,921	0,702
Résultat cumulé	1,260	0,921	0,702
Epargne brute	1,260	0,923	0,709

Compte Administratif 2019 - budget GEMAPI				XL
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
SECTION FONCTIONNEMENT + Subventions + Charges du service public + Autres dépenses + Frais financiers Réel	0,938	0,941	1,412	
+ Amortissements	0,000	0,003	0,007	
Ordre	0,000	0,003	0,007	
Dépense	1,743	2,127	2,437	
+ Taxe GEMAPI + Subventions + Produits exceptionnels Réel	3,002	3,034	3,021	
Recette	3,002	3,050	3,146	

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat investissement reporté	-0,243	0,622	-0,862
Affectation de résultat	1,574	1,260	0,921
Résultat	-0,709	-2,743	-0,678
Résultat cumulé	0,622	-0,862	-0,619
Besoin de financement	-0,709	-2,746	-0,685

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budget GEMAPI				XL
		CA 2017	CA 2018	CA 2019
	+	0,050	0,008	0,000
	+	0,659	3,276	3,568
	+	0,000	0,003	0,012
Réel		0,709	3,286	3,581
Dépense		0,709	3,286	3,581
	+	0,000	0,000	0,437
	+	0,000	0,500	1,980
	+	0,000	0,040	0,479
Réel		0,000	0,540	2,896
	+	0,000	0,003	0,007
Ordre		0,000	0,003	0,007
Recette		0,000	0,542	2,903

Budget ZAC de Loon-Plage

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles hors flux croisés	0,122	0,023	0,340
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	0,000	-0,000
Résultat cumulé	0,000	0,000	-0,000
Epargne brute	-0,122	-0,023	-0,340

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2019 - budget ZAC Loon-Plage				XL
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
⊖ ⊖ ⊕ Charges de service public	0,122	0,023	0,340	
Réel	0,122	0,023	0,340	
⊖ ⊕ Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602	
Ordre	0,457	0,579	0,602	
Dépense	0,579	0,602	0,942	
⊖ ⊕ Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942	
Ordre	0,579	0,602	0,942	
Recette	0,579	0,602	0,942	

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000
Résultat	0,000	-0,000	-0,000
Résultat cumulé	0,000	-0,000	-0,000
Besoin de financement	0,122	0,023	0,340

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2019 - budget ZAC Loon-Plage				XL
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,579	0,602	0,942	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Dépense	0,579	0,602	0,942	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Participation du budget principal	0,122	0,023	0,340	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Recette	0,457	0,579	0,602	

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors reprise de provision et hors flux croisés), s'élèvent en 2019 à 458,829 M€ contre 481,015 M€ en 2018. Les recettes sont en forte baisse par rapport à l'exercice précédent. Cependant, après retraitement des recettes exceptionnelles perçues en 2018 (reprises de provisions pour 25,804 M€), les recettes enregistrent une légère hausse de 3,63 M€ soit + 0,8 % , issue principalement de la fiscalité (+ 2,661 M€).

Budget principal

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation CA 2018/CA 2019	
	Recettes Réelles de Fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)			Valeur absolue	%
Fiscalité directe	117,017	126,310	128,971	2,661	2,11%
Dotations compensation suppression TP	122,495	122,363	122,457	0,094	0,08%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	101,605	100,839	100,322	-0,517	-0,51%
Subventions	0,688	1,011	1,626	0,614	60,77%
FPIC encaissé	5,328	5,270	5,227	-0,043	-0,81%
Autres produits	4,675	5,655	5,226	-0,429	-7,59%
Produits exceptionnels	18,094	13,056	1,599	-11,457	-87,75%
<i>dont indemnités exceptionnelles (contentieux fiscal)</i>	<i>15,283</i>				
<i>dont reprise partielle sur provisions (contentieux fiscal)</i>		<i>10,664</i>			
Attribution de compensation	1,084	1,105	1,105	0,000	0,00%
Produits financiers	0,775	0,649	0,367	-0,282	-43,41%
Taxe sur l'électricité	0,074	0,076	0,087	0,011	14,76%
TOTAL	371,834	376,335	366,987	-9,348	-2,48%

Les recettes réelles du budget principal connaissent une baisse globale de 2,48 % (- 9,348 M€).

Cette baisse intègre cependant la reprise partielle sur provisions dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 10,66 M€. Hors recette exceptionnelle en 2018, la diminution devient une augmentation de 0,36 % soit 1,316 M€.

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 60 % environ de dotations et compensations de l'Etat, les 40% restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

Les recettes fiscales

Le total des ressources issues de la fiscalité directe fiscales représente 128,971 M€ réparties comme suit :

- La cotisation économique territoriale (CET) versée par les entreprises s'élève à 91,374 M€ (contre 86,31 M€ en 2018). Cette cotisation connaît une augmentation de 5,87 % en 2019.

La CET est composée de 2 éléments :

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 72,504M€ en progression de 1,884 M€ soit 2,67 %
2. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui augmente à 18,87 M€ en 2019, contre 15,68 M€ en 2018, soit + 20,31 %.

Une fois encore, l'instabilité de cette recette est à souligner. Pour rappel, elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la répartition de la CVAE ne s'effectue pas en fonction du produit national collecté mais selon la territorialisation du produit (selon la répartition des valeurs locatives des bâtiments et des effectifs des territoires d'implantation des établissements).

Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifiant a posteriori.

- **Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont constatées en très légère progression provenant de la revalorisation des bases : 20,407 M€, contre 20,07 M€ en 2018, soit + 1,68%.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** se stabilise en 2019 à 13,74 M€.
- **Les rôles supplémentaires** de "l'ex-taxe professionnelle" et de compensation relais, homologués pour 0,79 M€ en 2019, contre 3,43 M€ en 2018.
- Les recettes **de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** s'élèvent à 2,66 M€ en 2019 contre 2,7 M€ en 2018, soit - 1,48 %.

Hors rôles supplémentaires, les recettes issues de la fiscalité ont ainsi progressé de 7,09 M€ (+6,12 %), hausse provenant en très grande partie du produit issu de la CET.

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle

Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en légère hausse par rapport à 2018 (122,363 M€ soit + 0,08 %).

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales

Elles regroupent, pour un montant de 100,322 M€ (- 0,51 % par rapport à 2018), les éléments suivants :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) pour 64,461 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2019 : 33,88 M€ contre 34,52 M€ en 2018, soit -0,64 M€, - 1,85 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais la Loi de Finances 2019 est venue modifier les règles de répartition de la DGF des Communautés Urbaines. La réforme de la DI a permis, grâce au Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé de la CUD prévu dans le cadre du pacte fiscal et financier, de ne pas subir de baisse de cette composante de la DGF mais

au contraire de permettre une nouvelle évolution à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation qui constitue la deuxième composante de la DGF.

- Les "**autres**" compensations de l'Etat s'établissent en 2019 à 1,981 M€, contre 1,656 M€ en 2018.

Les subventions

Elles ont été versées à hauteur de 1,626 M€ en 2019, en progression de 60% par rapport à 2018 (1,011 M€).

La différence provient en majorité de subventions supplémentaires perçues de la Région (Tour de France à la Voile 2018 et 2019, SDUS Feder, etc...)

Le FPIC encaissé

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas sur notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,227 M€ en 2019 contre 5,270 M€ en 2018, soit – 0,81 %.

Les autres produits et produits exceptionnels

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en relative stabilité à 5,226 M€ contre 5,655 M€ en 2018.

Les **produits exceptionnels** connaissent un très fort repli à 1,599 M€ contre 13,056 M€ en 2018.

Cette différence s'explique par la comptabilisation, en 2018, d'une reprise sur provision suite à un contentieux fiscal pour 10,664 M€.

L'attribution de compensation

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences..

Elle est stable à 1,105 M€.

Les produits financiers

Comptabilisés à 0,367 M€ en 2019 contre 0,649 M€ en 2018.

Ils correspondent aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap).

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les recettes issues de la TCFE s'élèvent en 2019 à 0,087 M€ contre 0,076 M€ en 2018 (recette basée sur les consommations en électricité).

Les autres produits (autres dotations, produits financiers, loyers...), s'établissent en 2018 à 8,725 M€ contre 7,485 M€ en 2017, en hausse de 1,240 M€.

Les produits exceptionnels, par nature très variables, sont constatés pour 13,056 M€ en 2017 contre 18,094 M€ en 2017. Il s'agit pour l'essentiel de produits de cessions de biens immeubles (0,933 M€ en 2017 contre 1,868 M€ en 2017) mais surtout de reprise partielle sur provisions consécutivement à un contentieux fiscal pour un peu plus de 10 M€.

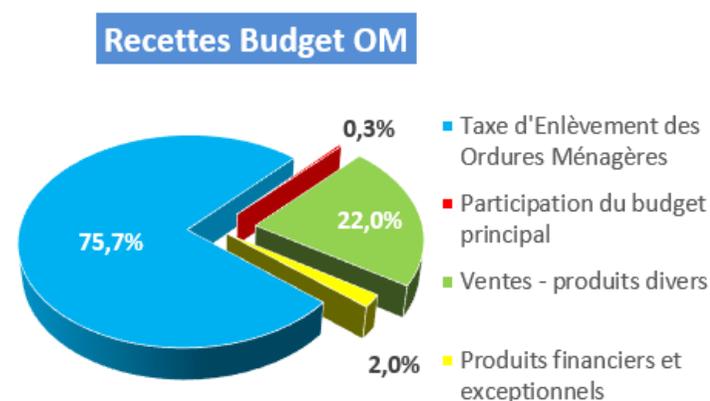
Budget ordures ménagères

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2017	2018	2019
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	28,019	28,699	29,312
Participation du budget principal	0,180	0,419	0,133
Ventes - produits divers	8,843	8,530	8,509
Produits financiers et exceptionnels	1,148	0,672	0,759
Sous total recettes réelles	38,190	38,320	38,712
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	38,010	37,901	38,579

Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en légère hausse de 0,678 M€ (hors subvention du budget principal) en 2019. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2019 à 29,312 M€ (contre 28,699 M€ en 2018).

Le produit de cette taxe progresse de 0,613 M€ soit + 2,14 %.



Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse provient de :

- la revalorisation forfaitaire des bases (2,2 %) (pour 0,631 M€). Les valeurs locatives foncières (non visées par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels) sont majorées par un coefficient qui est calculé depuis 2018.
- Une très légère baisse du périmètre de taxation pour - 0,018 M€.

Le poste **ventes et produits divers** est relativement stable à 8,509 M€ contre 8,530 M€ en 2018,

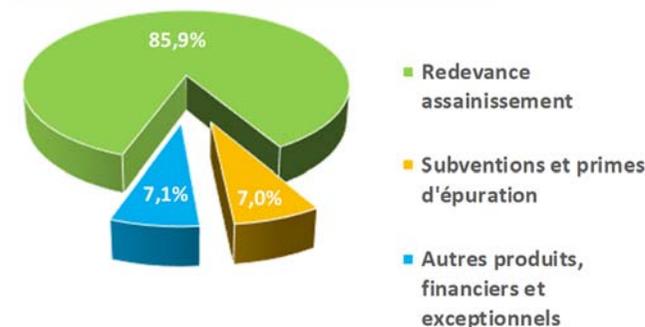
soit - 0,021 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

Pour couvrir les dépenses maîtrisées en 2019, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre est en diminution et est désormais symbolique à moins de 1% du budget (0,34 %) soit 0,133 M€ en 2019 contre 0,419 M€ en 2018 (- 0,286 M€).

Budget assainissement

Recettes fonctionnement budget assainissement	2017	2018	2019
Redevance assainissement	11,962	11,762	11,696
Subventions et primes d'épuration	0,770	2,854	0,957
Autres produits, financiers et exceptionnels	0,710	1,311	0,970
Sous total recettes réelles	13,442	15,927	13,622

Recettes budget assainissement



Près de 86 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

En 2019, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 11,696 M€ contre 11,762 M€ en 2018 soit une baisse de 0,067 M€.

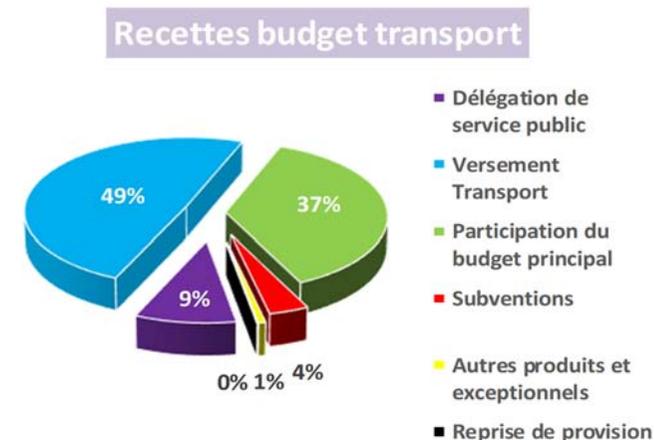
Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en baisse de 2,238 M€.

Cette baisse importante s'explique par le décalage des soldes de primes d'épuration de 2016 qui ont été encaissés en 2018 (double encaissement en 2018). L'année 2019 est donc une année plus normale en termes d'encaissement.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une diminution de 14,47 % entre 2018 et 2019.

Budget Transport

Recettes fonctionnement budget transport	2017	2018	2019
Délégation de service public	4,156	3,554	5,459
Versement Transport	27,788	27,550	28,484
Participation du budget principal	11,323	13,438	21,411
Subventions	2,306	1,280	2,149
Autres produits et exceptionnels	0,424	0,279	0,401
Reprise de provision	20,505	15,140	0,000
Sous total recettes réelles	66,502	61,241	57,904



Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal et hors reprise de provision) ont augmenté de 3,831 M€, soit 11,73 %. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement transport**, qui contribue à hauteur de 49 % du budget transport, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est resté stable à 1,55 % depuis l'année 2011.

Cette recette est constatée à hauteur de 28,484 M€ en 2019 (contre 27,55 M€ en 2018), soit une croissance de 3,39 %.

- Les recettes relatives à la **délégation de service public** représentent, 9 % des recettes à 5,459 M€ (contre 3,554 M€ en 2018).

Ces recettes sont constatées en hausse de 1,906 M€, qui s'explique par :

- une redevance d'affermage plus importante du fait du renouvellement du contrat en septembre 2018 (1,2 M€ en 2018 contre 3,6 M€ en 2019)
- la comptabilisation du Crédit Impôt Compétitivité Entreprise (CICE) pour 1,78 M€ en 2019 contre 0,44 M€ en 2018
- l'inscription de recettes d'intégration de la DSP en 2018 et non en 2019 (1,625 M€ en 2018)

- Les **subventions** reçues, ont été encaissées en 2019 à hauteur de 2,149 M€ contre 1,280 M€ en 2018.

Ces subventions de fonctionnement du budget transport concernent, en 2019, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »

La différence s'explique par le versement, en 2019, du solde de l'année 2018 et de l'année 2019 dans sa totalité.

- **Aucune reprise de provision** du versement transport a été effectuée en 2019, contre 15,140 M€ en 2018.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 21,411 M€ contre 13,438 M€ en 2018, soit + 7,973 M€.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La progression globale des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés), ressort à -12,74 M€, soit une diminution de 3%.

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses, d'une part et par budget, d'autre part.

Les charges structurelles et leur poids dans le budget

Les charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL						
LIBELLES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	En %	Evolution 2017-2019
EN M€						
BUDGET PRINCIPAL	56,858	55,497	55,844	0,347	0,63%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,539	0,491	0,508			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	1,702	1,773	1,636			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,334	0,348	0,351			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,312	0,468	0,434			
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>		0,022	0,329			
<i>Dont Reprise du CIAC- Bourbourg</i>			0,226			
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>	0,086	0,086	0,086			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	53,885	52,309	52,274	-0,035	-0,07%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,516	12,493	12,603	0,11	0,88%	
BUDGET ASSANISSEMENT	3,896	4,034	4,162	0,128	3,17%	
TOTAL Budgets	73,270	72,024	72,609	0,585	0,81%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	70,297	68,836	69,039	0,203	0,29%	

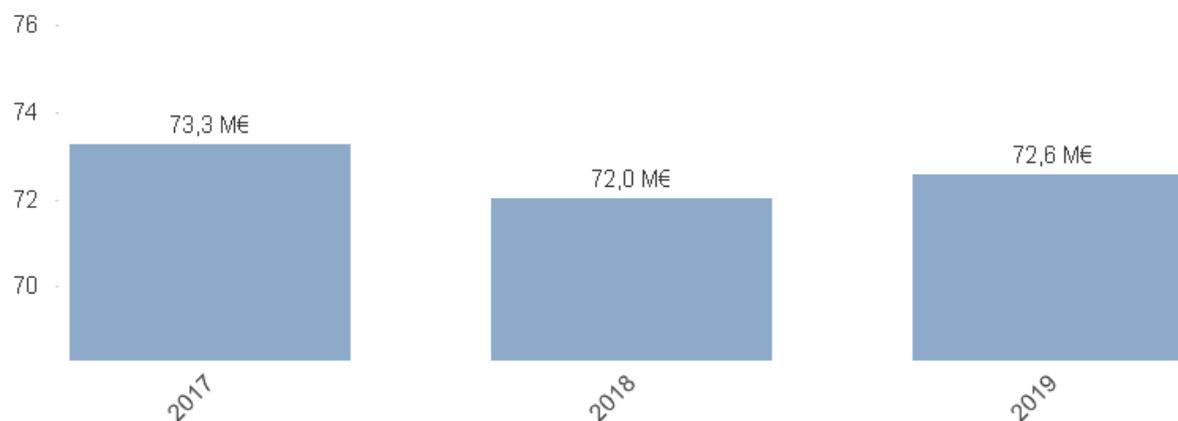
Des dépenses de plus en plus tournées vers la coopération et la mutualisation

Sur un réalisé de près de 72,6 M€ de charges de personnel hors budget Transport, des dépenses de plus en plus intégrées :

- 9,6% (7 M€) de ces charges correspondent à des dépenses de service commun (dont 3,26 M€ de dépenses soutenues par les communes).
- 0,6% (0,5 M€) à des prises de compétences récentes (plaisance, promotion du tourisme, intégration du CIAC de Bourbourg au 1^{er} janvier 2019)
- 2,6 % (1,9M€) correspondent à d'autres dispositifs plus anciens de solidarité intercommunale en baisse (mise à disposition d'agents dans les communes)

Une maîtrise générale de la masse salariale en 2019 en légère progression.

Evolution du réalisé 012 hors Budget Transport



Ces dépenses de personnel ont augmenté de 0,8 % (soit plus de 0,6 M€) entre 2018 et 2019 en intégrant les dépenses précitées (et notamment l'intégration du CIAC de Bourbourg ainsi que l'effet du service commun de médecine préventive en année pleine).

En ne retenant que les dépenses exclusivement affectées à la collectivité (hors recettes des services communs et des mises à disposition), l'évolution des dépenses est plus modérée : + 0,29% notamment par rapport à un rythme d'évolution non piloté du GVT généralement estimé à un niveau compris entre 1,5% et 2%.

Cette augmentation des dépenses de personnel en 2019 s'explique en premier lieu par une dynamique d'arrivées plus importante que les départs du fait de l'aboutissement de procédures de recrutements restées à plusieurs reprises infructueuses ainsi que le recours plus important aux contrats temporaires :

- Selon les données au sens du bilan social, l'année 2019 comptabilise 70 sorties contre 80 arrivées et stagiairisations à comparer aux 59 sorties et 37 arrivées et stagiairisations de 2018. Soit un solde positif de + 10 agents en 2019 contre un solde à -22 sur 2018

Ce différentiel constitué a participé à la diminution du stock de postes vacants à pourvoir : 60 postes au 01/01/2020 (+11 postes gelés), 87 postes au 01/01/2019, contre 51 au 01/01/2018.

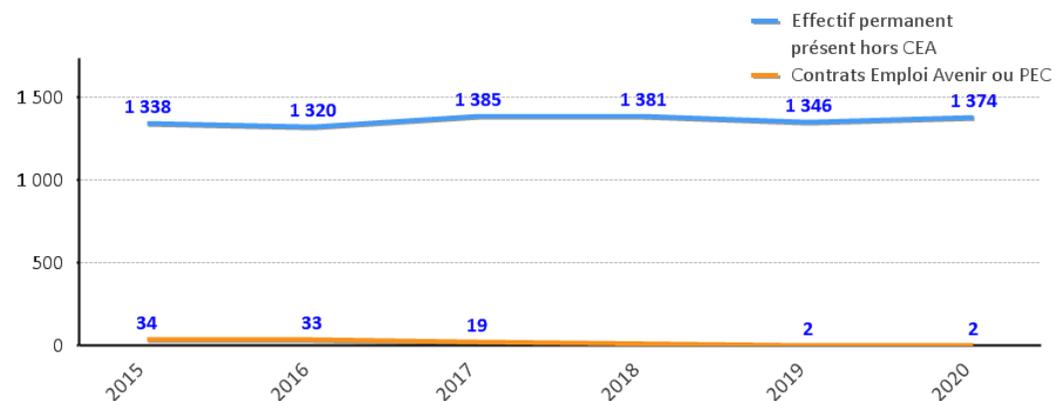
- Concernant les dépenses de temporaires et vacataires, il est constaté une augmentation +763K€. Cela est due au pourvoi des postes vacants pour assurer le service dans l'attente de réorganisation (postes du nettoyage) mais aussi l'augmentation du nombre de contrats adossés à des projets (Tall Ship's Race, TIGA, OGS, Politique Alimentaire et Agricole, etc.)

La hausse des dépenses a été limitée par le maintien du plan de réduction des postes 2017-2020 et la volonté de favoriser les parcours internes en ouvrant prioritairement les postes en internes.

Autres effets observés sur 2019 :

- Stagiaires écoles, apprentis, et services civiques : + 62K€ : la collectivité a pu atteindre en 2019 l'objectif fixé d'accueillir 10 apprentis parmi ses services.
- Heures supplémentaires et astreintes : + 44 K€
- Allocations chômage : -88,4 K€, prestation auparavant assurée par la CUD en auto-assurance, cette dépense en diminution a vocation à moyen terme à disparaître dans le cadre du nouveau système d'adhésion à Pôle emploi, désormais compétent pour la prise en charge de ces allocations (gestion des reliquats de contrats antérieurs à février 2017).
- Cotisations CDG : - 67,2K€ : effet de la désaffiliation du CDG sur sa partie facultative pour permettre de constituer le service commun de médecine préventive ainsi que la reprise en gestion directe des commissions administratives paritaires.

Perspectives 2020 :



Sur 2020, selon le rythme actuel de consommation, il est attendu sur cet exercice un réalisé budgétaire en augmentation de 1,6% par rapport à 2019 :

- Le solde positif des arrivées/départs de 2019, a pour effet que les effectifs communautaires au 1^{er} janvier 2020 retrouvent leur niveau de janvier 2018.
- Sur 2020, s'ajoute un nombre d'arrivées extérieures significatif sur les 3 premiers mois (20 entrées contre 10 sorties) :
 - o Au 26/06/2020, 45 départs officiels réalisés ou programmés sur l'année 2020
 - o Entre le 01/01/2020 et le 30/06/2020, 5 sorties d'agents hors retraites et 28 recrutements extérieurs sur emplois permanents.
- Un volume de recours aux contrats temporaires plus importants qu'en 2019 (+40%) principalement due à l'effet d'attente de concrétisation de projet d'organisation afin de réaliser la jointure dans la nouvelle organisation des services et le recours aux contrats pour investir de nouvelles missions et développer le pilotage de projets structurants

Cependant, la période de la crise sanitaire sur ce premier semestre 2020 a freiné considérablement les procédures de recrutements en cours. A cela s'ajoute une volonté accentuée de favoriser les parcours de mobilité des agents de la CUD en ouvrant prioritairement en interne les postes avant de solliciter des compétences externes.

En cela, le rythme des arrivées extérieures devrait considérablement décélérer permettant de retrouver un équilibre global sur 2020 entre les arrivées et les départs pour poser les bases d'un budget 2021 stable.

Perspectives 2021-2022 : la poursuite des réflexions sur les sujets d'intégrations et le début de grands chantiers RH

Après l'intégration du CIAC, chœur de lumière au 1^{er} janvier 2019, le lancement en septembre 2018 du service commun de médecine préventive (pour lequel l'année 2019 a été l'année de la mise en œuvre complète du dispositif avec l'arrivée de deux médecins et d'une infirmière pour une satisfaire pleinement le besoin dans le cadre d'une démarche qualitative), les Ressources Humaines CUD seront acteurs des réflexions permettant d'étudier de nouvelles pistes de mutualisations et de coopération mais aussi de rebâtir avec les directions le nouveau plan de gestion des effectifs 2021- 2024 à partir du bilan du plan 2017-2020 et selon les orientations du prochain mandat.

En plus des chantiers de réorganisations thématiques portées par les directions opérationnelles ces prochaines années verront le lancement de grands chantiers RH tels que le temps de travail, sujets à forts impacts potentiels sur les organisations et la masse salariale.

Les subventions versées

Subventions versées

LIBELLES En M €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	en %	Evolution 2017-2019
BUDGET PRINCIPAL	23,597	25,337	25,478	0,141	0,56%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,005	0,006	0,006			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,017	0,021	0,021			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,004	0,008	0,010			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,004	0,007	0,007			
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	1,573	1,730	1,730			
<i>dont reprise Kursaal</i>		0,278	0,556			
<i>dont reprise compétence Espace Santé du Littoral</i>		0,654	0,654			
<i>dont reprise compétence Maison Environnement</i>		0,111	0,111			
<i>dont reprise compétence médecine préventive</i>		0,000	0,003			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	21,994	22,522	22,380	-0,142	-0,63%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,174	0,133	0,152	0,019	14,29%	
BUDGET ASSAINISSEMENT (*)	0,073	0,073	0,076	0,003	4,11%	
BUDGET TRANSPORT	0,502	0,455	0,464	0,009	1,98%	
BUDGET GEMAPI	0,938	0,941	1,412	0,471	50,05%	
TOTAL Budgets	25,284	26,939	27,582	0,643	2,39%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	23,681	24,124	24,484	0,360	1,49%	

(*) Subventions comptabilisées au Chapitre 012 Charges de personnel

Les subventions de fonctionnement sont constatées en hausse de 0,643 M€.

Il convient cependant de retraiter cette hausse de plusieurs montants :

- Le reprise du Kursaal pour 278 K€ ;
- La reprise de la compétence médecine préventive pour 30 K€.
- La part des communes pour les services communs "Archives" pour 2 K€

Cette croissance des subventions, ramenée à +0,360 M€, s'explique pour l'essentiel comme suit :

- Une augmentation de +1,3 M€ de la subvention pour l'office de tourisme et des congrès Dunkerque Dunes de Flandre ;
- Une augmentation de +144 K€ de la subvention pour le Hockey sur glace de Dunkerque (HGD) ;
- Une augmentation de +140 K€ de la subvention Pôle Energie ;
- Une augmentation de +126 K€ de la subvention pour Dunkerque patinage ;

Ces hausses sont néanmoins compensées par une diminution des subventions notamment pour :

- Une diminution de -172 K€ pour l'office de tourisme de Bray-Dunes et de -75 K€ pour celui de Leffrinckoucke dorénavant versé à l'OT Communautaire ;
- Une diminution de -81 K€ pour Entreprendre Ensemble

Les charges à caractère général

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

LIBELLES EN M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019/2018 en M€	En %	Variation 2017- 2019
BUDGET PRINCIPAL	22,518	24,199	25,563	1,364	5,64%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,052	0,042	0,049			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,045	0,272	0,271			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,070	0,074	0,078			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,054	0,073	0,074			
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>		0,004	0,046			
<i>dont recettes stationnement en compensation</i>	0,325	0,283	0,248			
<i>dont reprise compétence tourisme</i>		0,040	0,040			
<i>dont reprise CIAC-Bourbourg</i>			0,042			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	21,972	23,411	24,715	1,304	5,57%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	17,716	17,536	17,911	0,375	2,14%	
BUDGET ASSANISSEMENT	2,179	2,313	2,430	0,117	5,06%	
BUDGET GEMAPI	0,805	1,150	0,996	-0,154	-13,39%	
TOTAL Budgets	43,218	45,198	46,900	1,702	3,77%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	42,672	44,410	46,052	1,642	3,70%	
BUDGET TRANSPORT - DSP	37,507	42,333	50,736	8,403	19,85%	

Ces charges augmentent de 1,702 M€ en 2019, soit une hausse de 3,77%. Après retraitement des transferts de charges, compensées par l'attribution de compensation, ou de recettes nouvelles, les dépenses augmentent de 1,642 M€ soit + 3,7%.

L'évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget

Pour le budget principal, l'évolution de ces charges est en hausse : 1,364 M€, soit +5,64 %.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnel et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel lié à la mise en place des services communs ADS, archives, systèmes d'information, garage, médecine préventive, reprise du stationnement et d'un volet de la compétence tourisme pour 0,848 M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant comme traité dans le tableau ci-dessus. La reprise des dépenses de stationnement qui s'élèvent à 422K€ en 2019 s'accompagne d'une recette nouvelle sur les parkings de 248 K€ qui vient également en atténuation de ces charges.

En retraitant les charges liées aux changements de périmètre d'intervention de la Communauté Urbaine de Dunkerque (transferts entre les communes et la CUD et la création de services communs), l'augmentation est ainsi ramenée à 1,304 M€ (soit 5,57 %), provient pour l'essentiel de :

- la préparation et réalisations de manifestations sur le territoire communautaire (salon, assises, Voiles de Légendes)
- la montée en charge du réseau des balises
- les charges de fonctionnement de la nouvelle patinoire
- les frais liés à la maintenance du patrimoine applicatif métier
- l'entretien du réseau d'eaux pluviales (voirie, prestations, réseaux)
- des charges liées au fonctionnement de la ruche d'entreprise à Saint Pol sur mer géré par la SPAD
- des charges de fonctionnement du Kursaal

Concernant le budget des ordures ménagères, l'augmentation des dépenses à caractère général en fonctionnement de 375 K€ en 2019, soit 2,14 %, s'explique essentiellement par une action plus importante sur la valorisation des déchets (+183K€), le développement d'action en faveur de l'amélioration du tri (+36K€ sur le porte à porte), les charges liées aux Points d'Apports Volontaires notamment avec le volet nettoyage et entretien (+71K€), d'autres charges liées à l'acquisition de petits équipements (+11K€) et des études (+14K€).

Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général augmenter en 2019 de 0,117 M€, soit + 5,06%. La variation relève à la fois de hausse sur certains postes tels que les redevances à la première section des wateringues (25K€) avec une régularisation des années antérieures (75K€), les frais de sous-traitance générale sur le système d'assainissement (+71K€), la mise en place d'une modernisation et communication comprenant la révision du Rapport sur le prix et la qualité

de l'eau (+17K€). D'autres postes de dépenses à caractère général ont permis d'atténuer la hausse globale de ces charges avec des économies sur les locations mobilières notamment pour l'entretien et l'acquisitions des EPI (-40K€) lié à une nouvelle pratique avec de l'achat et un renouvellement de l'équipement différencié.

Le budget GEMAPI, l'évolution des charges est en baisse de 0,154 M€, soit une évolution de -13,4 %. Cette évolution s'explique essentiellement des programmations d'opérations de curage de plans d'eau réalisées spécifiquement en 2018 (-120K€).

Les Frais financiers

FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS RELATIFS A LA DETTE

LIBELLES EN M€	CA 2017			CA 2018			CA 2019			EVOLUTION CA 2018/2019	
	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers Nets	
										En M€	En %
BUDGET PRINCIPAL (1)	6,43	0,77	5,66	5,99	0,65	5,35	5,76	0,37	5,39	0,05	0,87%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,64	0,04	0,60	0,61	0,03	0,58	0,55	0,01	0,54	-0,04	-6,58%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES	3,60	0,54	3,06	3,39	0,48	2,91	3,10	0,33	2,77	-0,15	-5,02%
BUDGET TRANSPORT	0,25	0,00	0,25	0,26	0,00	0,26	0,42	0,00	0,42	0,15	57,95%
BUDGET GEMAPI			0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	455,56%
TOTAL	10,92	1,35	9,57	10,26	1,16	9,10	9,84	0,71	9,12	0,02	0,24%

(1)hors intérêts des emprunts Kursaal remboursés à la Ville de Dunkerque

Les frais financiers nets consolidés sont pratiquement stable au terme de l'exercice 2019 +0.02M€ et s'élèvent à 9,12M€ (contre 9,10M€ en 2018).

La stratégie de « variabilisation de la dette » mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, a permis de réduire le coût de la dette de manière importante chaque année sur la période 2014-2018 (ces frais financiers sont constatés déduction faite des produits financiers, liés aux opérations de gestion active de la dette). Au regard de l'évolution de l'endettement, les frais financiers devraient évoluer légèrement à la hausse à partir de l'exercice 2020.

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 13,235M€ en 2019 en progression sur les deux derniers exercices de 555K€, soit +4,35%. Une augmentation est constatée à partir 2018 alors que jusqu'alors, l'harmonisation des cotisations permettaient une stabilisation ou diminution de ce poste.

La solidarité envers les communes

La solidarité communautaire se poursuit de façon importante, au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2019, 166,118 M€ ont été reversés aux communes pour environ 314 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 53% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 121,004 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, mais en diminution de - 0,923 M€ par rapport à 2018. Cette diminution provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS...) et de transferts de compétences (KURSAAL et tourisme). Cette diminution d'AC s'accompagne d'un accroissement d'un montant égal des dépenses de personnel et charges (à caractère général et subventions).
- 45,114 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; elle était de 44,138 M€ en 2018. La hausse, de 0,976 M€ traduit à nouveau l'effort de solidarité souhaité et traduit dans le pacte fiscal et financier. En effet, cette augmentation provient d'une ponction sur les fonds propres de la communauté et plus particulièrement sur la variation de la fiscalité.

La contribution au fonds de péréquation horizontal (FPIC)

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC), ne cesse de croître.

Pour rappel, ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 7,406 M€ en 2019 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, ce qui ramène le montant 2019 à 12,706 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 7,406 M€, contre 7,214 M€ en 2018, soit une progression de 0,192 M€, malgré le gel de l'enveloppe nationale, cette variation est liée au principe de redistribution entre communes riches et pauvres, et à la création de nouvelles intercommunalités.

		2017	2018	2019	Variation 2018/2019
FPIC NET					
CUD	Part CUD	- 7 052 450	- 7 214 185	- 7 406 344	- 192 159
	Part COMMUNES	- 5 320 249	- 5 412 029	- 5 299 756	112 273
	TOTAL	- 12 372 699	- 12 626 214	- 12 706 100	- 79 886
COMMUNES		- 5 320 249	- 5 412 029	- 5 299 756	112 273
DSC COMMUNES					
DSC		47 620 483	49 000 621	50 014 162	1 013 541
DSC EXCEPTIONNELLE		424 195	549 195	399 195	- 150 000
FPIC		- 5 320 249	- 5 412 029	- 5 299 756	112 273
DSC NETTE		42 724 429	44 137 787	45 113 601	975 814

Les charges exceptionnelles

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. Alors qu'en 2018, une hausse significative était constatée au regard du reversement lié à un contentieux (10,664M€), elle s'élève en 2019 à 2,459M€. Ces charges exceptionnelles concernent principalement des annulations de titres de l'exercice précédent avec des régularisations sur la délégation de service public Transport de 1,838M€.

C. LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2019, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 48,28 M€. Au CA 2018, elle était constatée pour 58,019 M€, soit une baisse de 9,74 M€. La dégradation de ce ratio est moins accentuée qu'en 2018 (-12M€), impactée fortement par une provision pour risque de 4,618 M€ (contentieux Arcelor-Poliméri)

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un taux d'épargne brute de 10,52 % fin 2019, se rapprochant du seuil minimum fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2016-2020.

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). Fin 2019, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 57,4 M€, en diminution sur les deux dernières années.

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de 12,51 % fin 2019, et 13,95 % fin 2018. Ce niveau d'épargne de gestion illustre donc que la dégradation du ratio n'est pas liée au poids des intérêts de la dette.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2019 à 19,8 M€. Fin 2018, elle était constatée à hauteur de 30,29 M€, soit une diminution de 10,5M€.

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute

est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine demeure satisfaisante puisqu'elle s'établit en consolidé à 8,7 ans fin 2019 mais elle dépasse le seuil fixé à 8 années en commun avec les communes du territoire communautaire à travers le pacte fiscal et financier de solidarité voté pour la période 2016-2020.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
en M€			
EPARGNE BRUTE ¹	70,153	58,019	48,280
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,22%	12,06%	10,52%
EPARGNE DE GESTION	79,726	67,119	57,400
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	17,30%	13,95%	12,51%
EPARGNE NETTE	42,81	30,29	19,80
ENDETTEMENT ²	346,02	367,38	420,1
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,9 années	6,33 années	8,7 années

¹ Hors flux croisés entre budgets et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, FPIC net

² Hors dette récupérable Agence de l'eau ; hors dette comptes 165 - 1676 - 168 ; Déduction faite des amortissements "provisionnés" relatifs à l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2012 (7,88 M€ au 31/12/2016 ; 9,85 M€ au 31/12/2017 ; 11,82 M€ au 31/12/2018); déduction faite de l'emprunt relais de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité

PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les investissements, il convient d'étudier dans un premier temps la nature et le poids des dépenses pour analyser ensuite leur mode de financement.

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

1. NATURE ET POIDS DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 124,379 M€ en 2019 dont 24,582 M€ au titre des subventions d'équipement, et 6,6 M€ affectés au THNS.

L'effort d'équipement en 2019 hors THNS est de 11,8M€ soit +14%.

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes par la CUD ou des subventions d'équipement versées, principalement aux communes.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous trois angles :

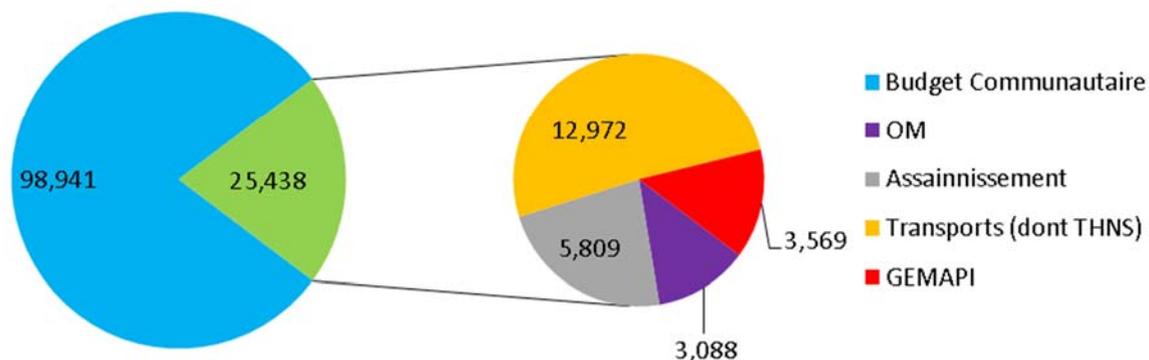
- la lecture par budget,
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe.

Les dépenses d'investissement regroupées par budget

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal.

Le montant total de 124,379 M€ se décompose ainsi comme suit :

Dépenses d'investissement par budget (en milliers d'€)

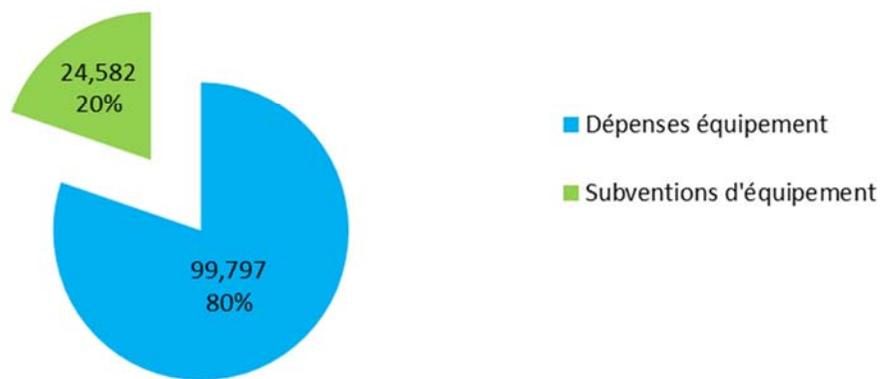


Les dépenses d'investissement regroupées par nature de dépenses

Les dépenses d'investissements peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement par nature de dépenses (en millions d'€)

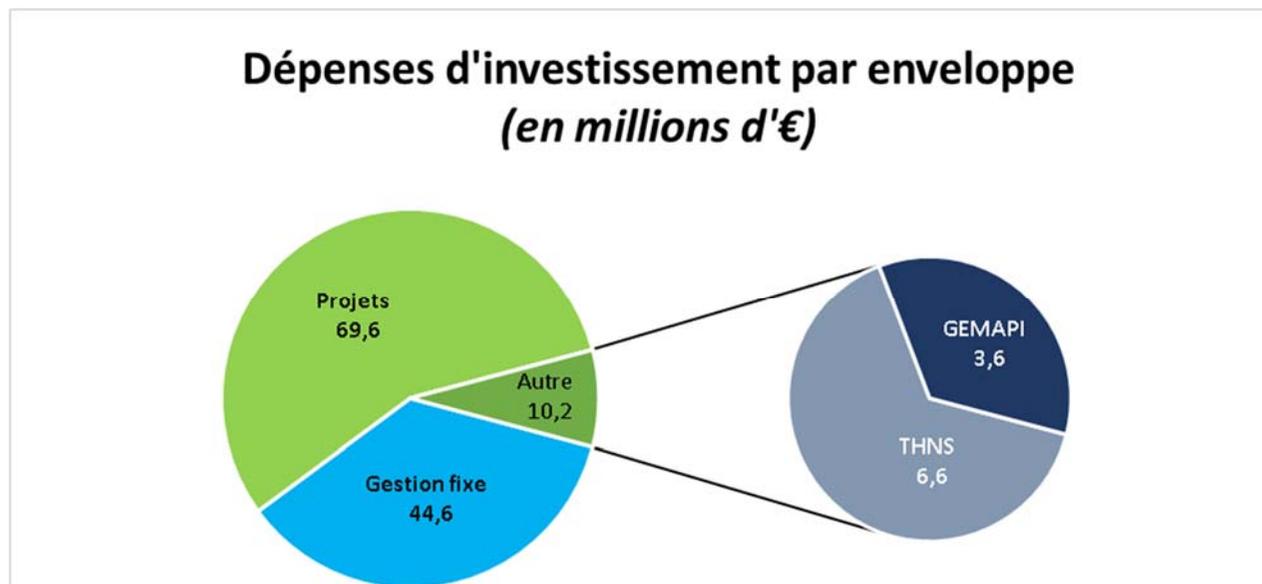


Les dépenses d'investissement par enveloppe

Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets".

- L'enveloppe de gestion fixe regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 34 % des dépenses d'équipement.
- L'enveloppe projets : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets constituent 60 % des dépenses d'équipements.

Le solde (6 %) concerne les autres dépenses d'investissement notamment le THNS, non reprises dans le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).



L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Cette enveloppe représente 33,5 M€ et se répartit selon les thématiques suivantes :



À compter de 2017 et sur la période 2017 – 2020, la majorité de ces investissements (70 %) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

Ces AP / CP sont entérinés par délibérations distinctes prises par le Conseil Communautaire.

L'enveloppe projets

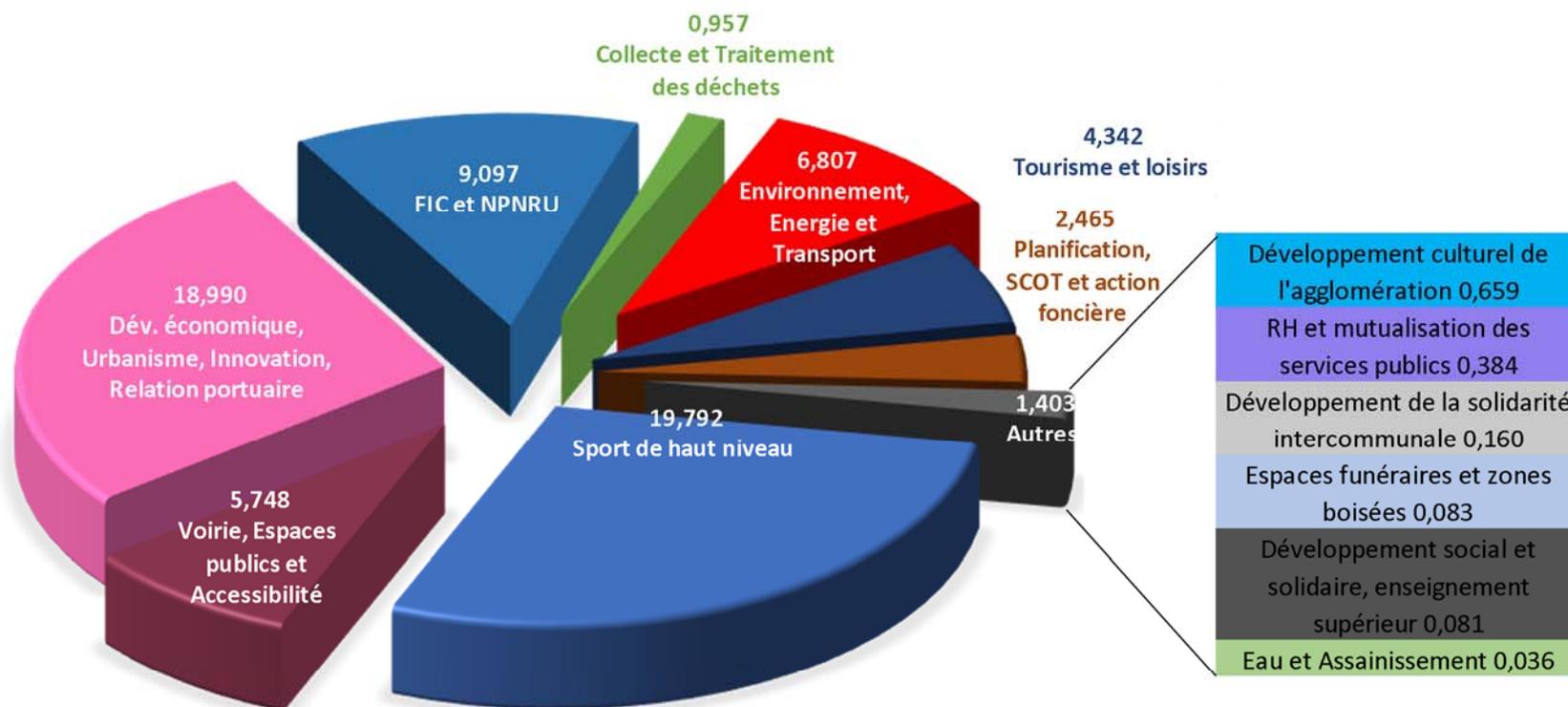
L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente

69.6 M€ soit 60 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'est pas comptabilisé dans cette enveloppe.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2019

ENVELOPPE PROJETS - CA 2019 EN MILLIONS D'EUROS



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

2. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

En 2019, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 28,476 M€, contre 27,725 M€ en 2018, soit une augmentation de 2,7 %. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

3. LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

En 2019, la collectivité a versé 24,582 M€ de subventions d'équipements, contre 12,388 M€ en 2018 soit une augmentation de 98,4%.

Les principales opérations de l'année expliquant cette évolution :

- Les Fonds de concours aux communes membres pour 8,6M€
- Subventions relatives aux logements sociaux neufs : 2 M€
- Appui aux opérations d'aménagement du port : 3,5M€
- Aides ANAH : 2,8M€
- Reflex énergie : 1,2M€
- Requalification de l'îlot Nicodème : 1,5M€
- Aide à l'accession : 966K€
- L'aménagement de la ZAC des Bassins à Dunkerque : 420 K€
- ZAC Grande Porte-Cappelle-la-Grande : 530K€
- ZAC du Théâtre : 400K€
- Extension et réhabilitation du Kursaal : 383K€

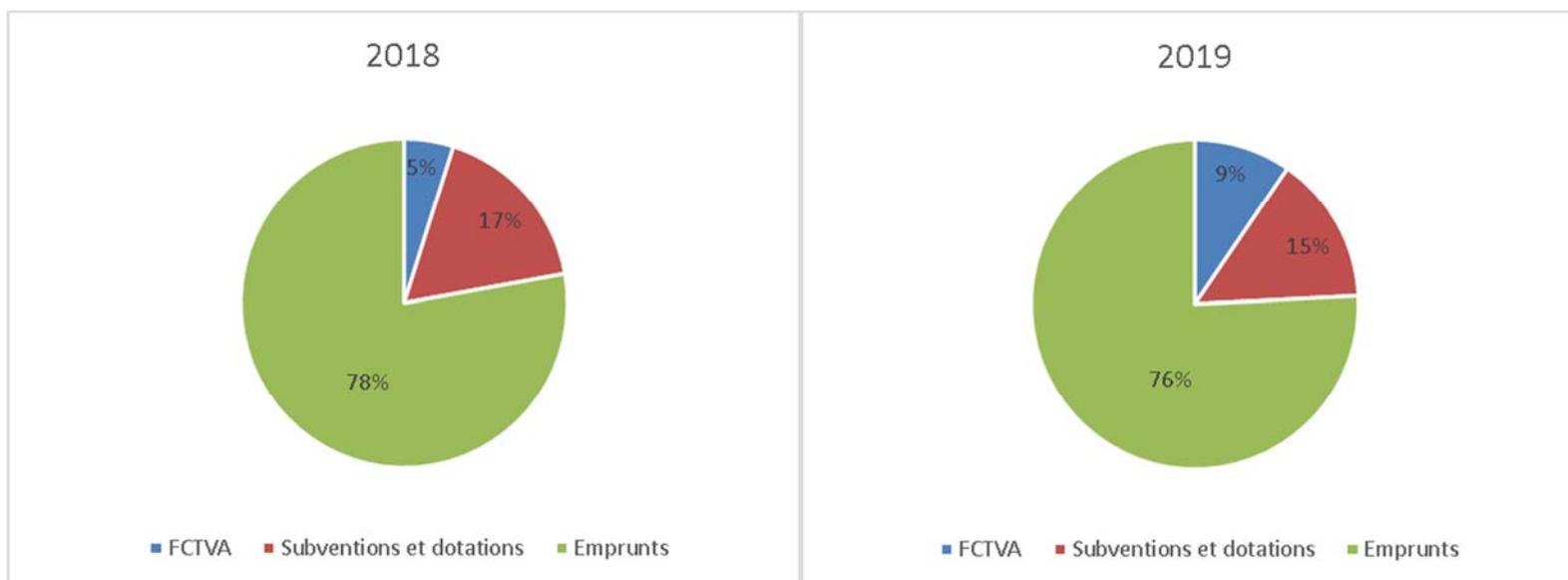
B. LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a été encaissé, en 2019, à hauteur de 6,242 M€ contre 4,436 M€ constatés en 2018. Pour rappel, cette dotation est liée aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice précédent.

Des subventions et dotations ont été encaissées à hauteur de 15,719M€ en 2019. Elles s'élevaient en 2018 à 9,542 M€.

L'emprunt : le recours à l'emprunt en 2019 a été de 70,761 M€ (déduction faite de l'emprunt relais de 15M reconduit en 2019 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir pour le THNS), contre 49,46 M € en 2018. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.



C. LA DETTE ET SA GESTION

1. EVOLUTION DE LA DETTE

A la date du 31 décembre 2019, **la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque** (hors compte 165 -1676-168) **s'élève de manière consolidée à 452,014 M€.**

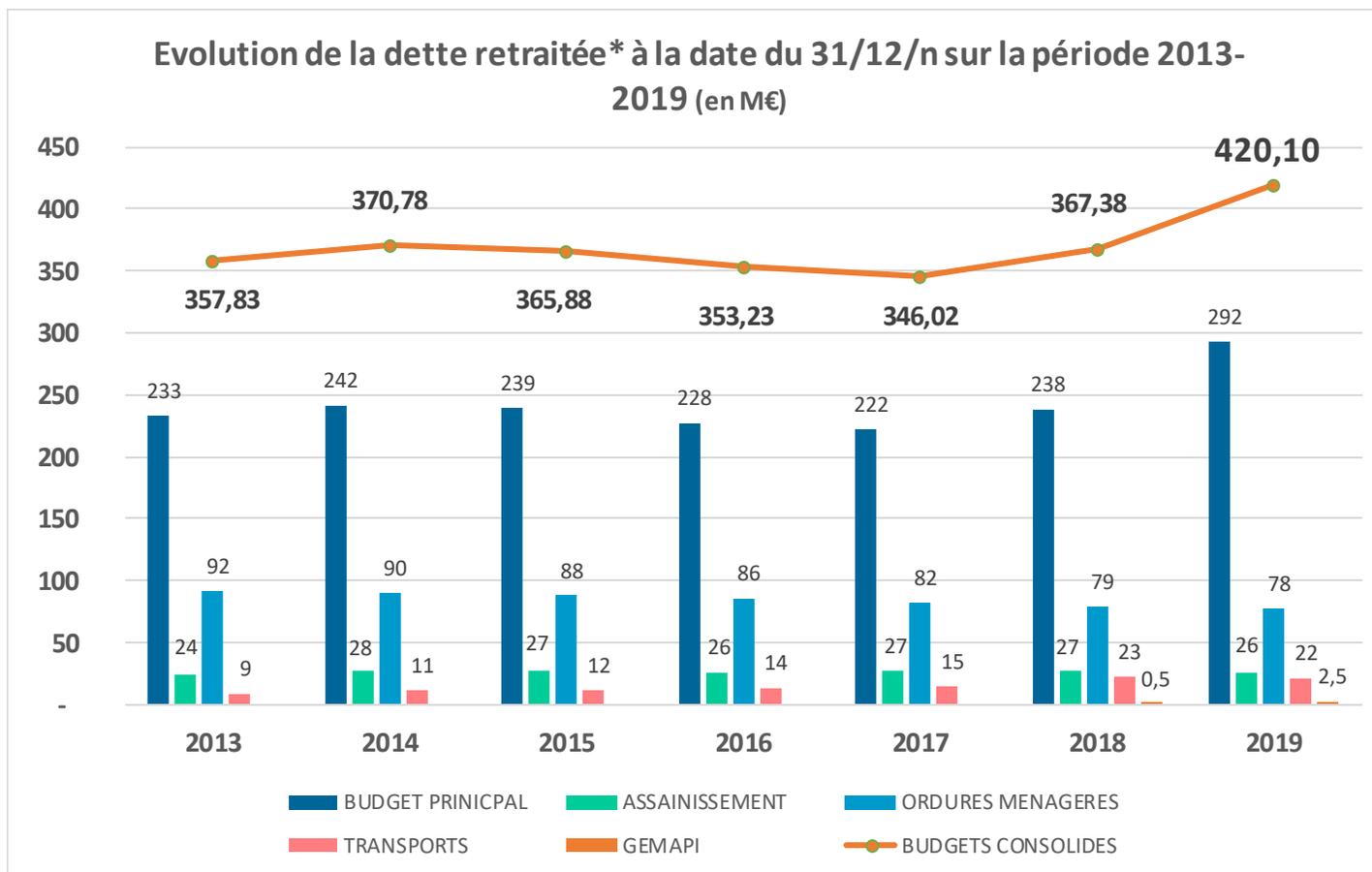
Cette dette est composée pour partie d'une dette récupérable pour 3,128 M€ souscrite auprès de l'Agence de l'eau pour le financement d'investissements portés par SUEZ (opération en dépense et recette) de sorte que **la dette propre réellement imputable à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'établirait à 448,89 M€** (contre 394,2 M€ au 31/12/2018).

Les encours de la dette au 31/12/2018 et 31/12/2019 doivent toutefois être retraités dans la mesure où ceux-ci d'une part, intègrent l'emprunt relais de court terme souscrit auprès de l'Agence France Locale en 2018 (15 M€) dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité, et d'autre part ne prennent pas en compte le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (11,82 M€ au 31/12/2018 et 13,79 M€ au 31/12/2019).

Après retraitement, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève en définitive à 420,09 M€ (contre 367,38 M€ au 31/12/2018). **L'année 2019 fait apparaître une forte progression de l'endettement consolidé : + 52.71M€ (+14,35%).**

La forte dynamique des dépenses d'équipements au titre de l'année 2019 (116,4 M€ hors THNS) **a conduit à un besoin de financement par emprunt plus important, et par conséquence à une élévation de l'encours de la dette consolidée.**

Il est important de préciser que ce recours élevé à l'emprunt a été réalisé dans un environnement particulièrement propice au regard des taux extrêmement bas. En effet, les financements nouveaux au titre de l'année 2019 ont été souscrits à des conditions taux fixe historiquement exceptionnelles (en moyenne inférieure à 1% sur des durées de 25- 30 ans avec un minimum à 0,58 % sur 30 ans).



*Dette retraitée : Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine, déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ, déduction de l'emprunt relais souscrit auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité), hors dette comptes 165 - 1676 - 16876 - 16878

De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement est essentiellement constatée sur le budget principal et le budget GEMAPI :

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	247 661 915	98,95%	306 081 665	100,00%	58 419 749	23,59%
DETTE KURSAAL (transfert de la dette kurssal ville à la CUD en 2019)	2 625 198	1,05%	-	0,00%	-2 625 198	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	250 287 113	100,00%	306 081 665	100,00%	55 794 552	22,29%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	11 820 000	4,72%	13 790 000	4,51%	1 970 000	16,67%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	238 467 113	95,28%	292 291 665	95,49%	53 824 552	22,57%

L'endettement du budget principal (après retraitement) progresse de +53,82 M€ pour s'élever à 292,29 M€ au 31/12/2019 (contre 238,47 M€ au 31/12/2018), au regard du recours important à l'emprunt pour financer des dépenses d'investissements élevées, constatées à 97,6 M€ en 2019

De la même manière, l'endettement du budget GEMAPI progresse également de + 1,97 M€ pour s'élever à 2,465 M€ au 31/12/2019 (contre 0,497 M€ Euros au 31/12/2018), au regard du recours également important à l'emprunt pour financer des dépenses d'investissements élevées, constatées à 3,57 M€ en 2019.

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET GEMAPI

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	497 463	100,00%	2 465 155	100,00%	1 967 692	395,55%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	497 463	100,00%	2 465 155	100,00%	1 967 692	395,55%

A contrario, l'endettement des budgets de l'assainissement, des ordures ménagères et du transport (après retraitement) sont orientés sensiblement à la baisse au 31/12/2019.

En effet, l'endettement du budget assainissement (après retraitement) se réduit sensiblement de 0,596 M€ (-2,24%) pour s'élever à 26,069 M€ au 31/12/2019 (contre 26,665 M€ au 31/12/2018).

De la même manière, l'endettement des budgets des ordures ménagères et du transport (après retraitement) décroît, de -1,614 M€ (-2,04%) et -0.869 M€ (-3,86%), portant leur endettement respectivement à 77,612 M€ et 21,657 M€ au 31/12/2019 (contre 79,226 M€ et 22,526 M€ au 31/12/2018).

EVOLUTION DE LA DETTE DES BUDGET ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES ET TRANSPORT

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	22 702 442	75,32%	21 206 665	72,63%	-1 495 777	-6,59%
DETTE AGENCE DE L'EAU	7 439 077	24,68%	7 991 066	27,37%	551 989	7,42%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	30 141 518	100,00%	29 197 731	100,00%	-943 787	-3,13%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	<i>3 476 000</i>	<i>11,53%</i>	<i>3 128 400</i>	<i>10,71%</i>	<i>-347 600</i>	<i>-10,00%</i>
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	26 665 518	88,47%	26 069 331	89,29%	-596 187	-2,24%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	79 226 667	100,00%	77 612 153	100,00%	-1 614 514	-2,04%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	79 226 667	100,00%	77 612 153	100,00%	-1 614 514	-2,04%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	37 526 712	100,00%	36 657 489	100,00%	-869 223	-2,32%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	37 526 712	100,00%	36 657 489	100,00%	-869 223	-2,32%
<i>Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)</i>	<i>15 000 000</i>	<i>39,97%</i>	<i>15 000 000</i>	<i>40,92%</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	22 526 712	60,03%	21 657 489	59,08%	-869 223	-3,86%

2. UNE GESTION SECURISEE DE LA DETTE

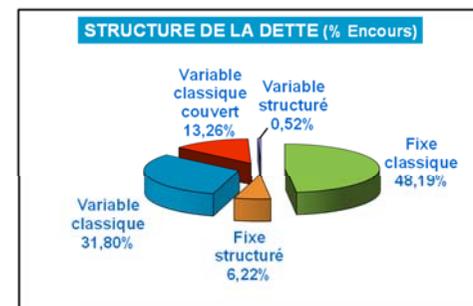
Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2019 (non retraités de l'emprunt in fine et de l'emprunt relais) confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (93,26%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent seulement 6,74% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs, positionnés essentiellement (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires).

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2) (3)}			
ENCOURS AU 31/12/2019	444 023 127 €		
dont	Encours	%	nombre de contrats
FINANCEMENTS CLASSIQUES	414 086 942 €	93,26%	72
dont encours à taux fixe classique	213 981 521 €	48,19%	41
dont encours à taux variable classique	141 215 062 €	31,80%	25
dont encours à taux variable classique couvert	58 890 359 €	13,26%	6
FINANCEMENTS STRUCTURES	29 936 185 €	6,74%	10
dont encours structurés à risque faible	29 936 185 €	6,74%	10
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0
TOTAL	444 023 127 €	100%	

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
TAUX FIXE	54,41%
dont taux fixe classique	48,19%
dont taux fixe structuré	6,22%
TAUX VARIABLE	45,59%
dont taux variable classique	31,80%
dont taux variable couvert	13,26%
dont taux variable structuré	0,52%
TOTAL	100%

TAUX MOYEN DE LA DETTE (avec opérations de swap incluses)		Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle
Dette globale	2,05%	14 et 10 mois	8 ans et 9 mois
dette à taux fixe classique	3,03%	13 ans et 3 mois	7 ans et 10 mois
dette à taux variable classique	0,68%	15 ans et 10 mois	9 ans et 3 mois
dette à taux variable classique couvert	0,80%	21 ans et 11 mois	13 ans et 2 mois
dette structurée	3,89%	7 ans et 8 mois	4 ans et 3 mois

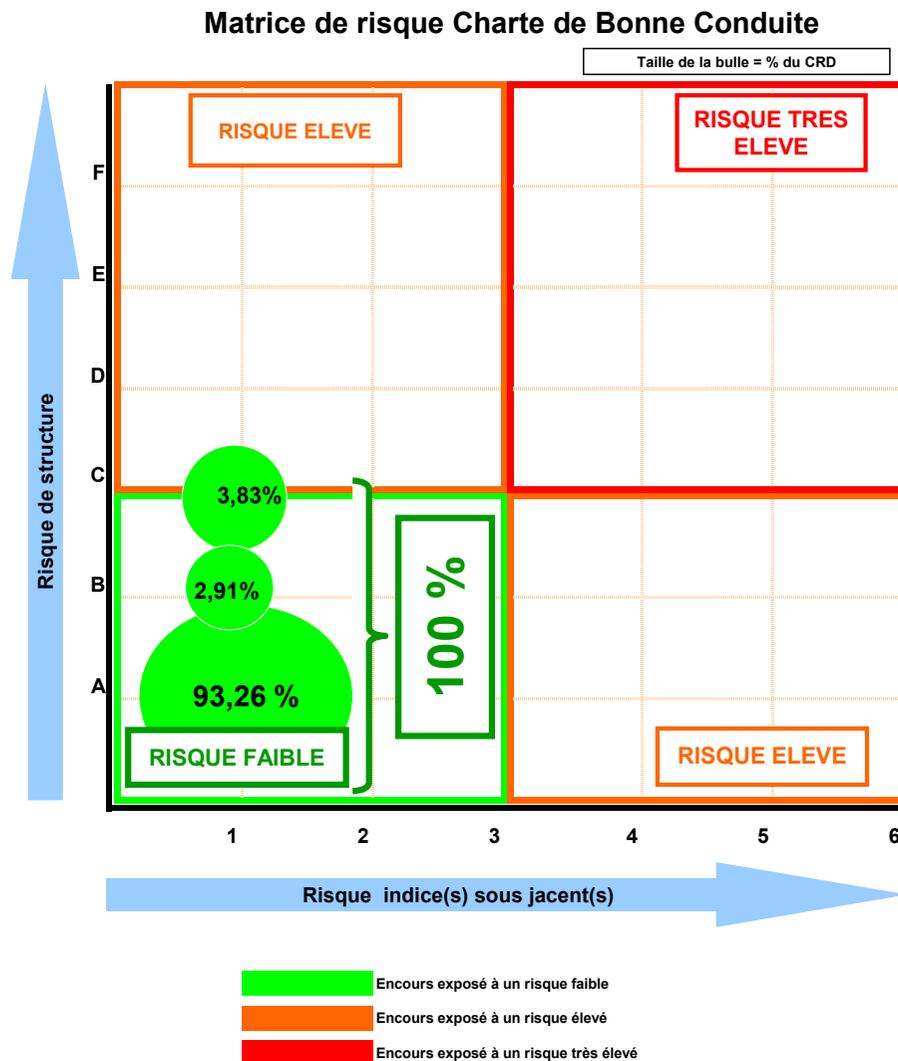


(1) Données définitives au 31/12 /2019 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (13 790 000 € au 31/12/2019)

(3) dont emprunt relais court terme AFL de 15 M€ lié au préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque 100 % de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2019.



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

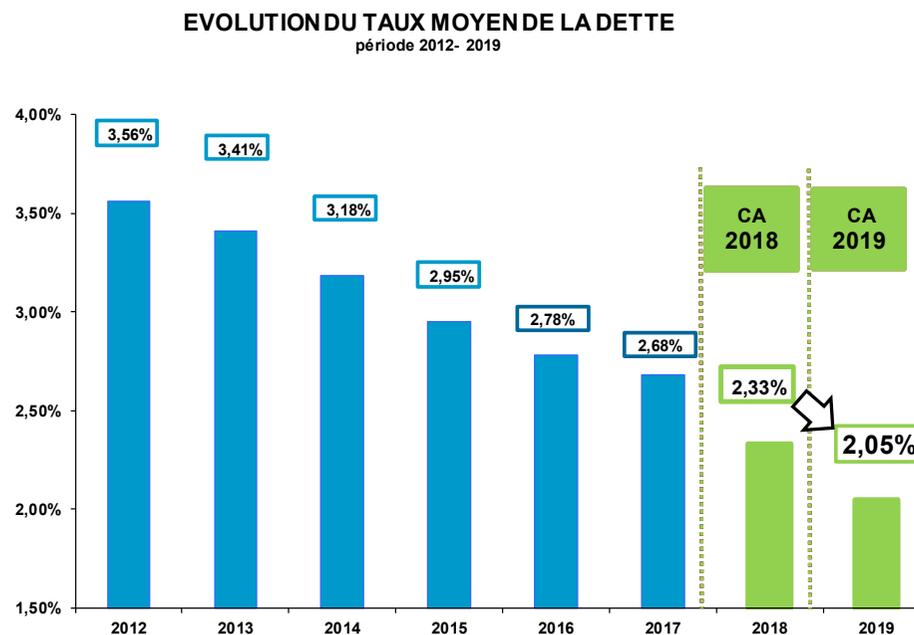
- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué. Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

3. EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE BANCAIRE

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), la **Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.

En effet, le coût de la dette bancaire reste toujours aussi attractif, au terme de l'année 2019, avec un taux moyen de nouveau à la baisse, à **2,05%** (contre 2,33% au 31/12/2018), pour une durée de vie résiduelle de 14 ans 10 mois et une vie moyenne résiduelle de 8 ans et 9 mois.

Les financements nouveaux souscrits en 2019 à des conditions taux fixe exceptionnellement bas (en moyenne inférieure à 1% sur des durées de 25- 30 ans avec un minimum à 0,58 % sur 30 ans) devraient encore permettre d'améliorer le taux moyen de la dette en s'affichant en dessous de 2% au terme de l'année 2020.



ANNEE 2019 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE

CRD

TAUX MOYEN

DUREE DE VIE
RESIDUELLE

DUREE VIE MOYENNE

BUDGETS CONSOLIDES

DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	444 023 127	2,05%	14 ans et 10 mois	8 ans et 9 mois
----------------------------------	--------------------	--------------	-------------------	-----------------

PAR TYPE DE RISQUE

Dette à taux fixe	213 981 521	3,03%	13 ans et 3 mois	7 ans et 10 mois
Dette à taux variable	141 215 062	0,68%	15 ans et 10 mois	9 ans et 3 mois
Dette à taux variable couvert	58 890 359	0,80%	21 ans et 11 mois	13 ans et 2 mois
Dette structurée	29 936 185	3,89%	7 ans et 8 mois	4 ans et 3 mois

PAR BUDGET

PRINCIPAL	306 081 665	1,78%	14 ans et 10 mois	8 ans et 10 mois
ORDURES MENAGERES	77 612 153	3,49%	16 ans et 6 mois	9 ans et 3 mois
ASSAINISSEMENT	21 206 665	2,41%	14 ans	7 ans et 11 mois
TRANSPORT	36 657 489	1,09%	11 ans et 4 mois	6 ans et 10 mois
GEMAPI	2 465 155	1,06%	28 ans et 2 mois	17 ans et 5 mois

4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE BANCAIRE

La stratégie de « variabilisation » de la dette, a permis de rééquilibrer, ces dernières années, la structure de la dette (taux fixe 52,31%, taux variable 47,69% au 31/12/2018) afin d'être plus en phase avec les recommandations de notre conseil finance active, en termes de risque de taux (répartition taux fixe-taux variable 50%-50%), et profiter pleinement de la performance actuelle des taux monétaires.

Toutefois, l'analyse de l'évolution du risque de taux sur la période 2019 à 2027 réalisée en fin d'année 2018, avait laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement, anticipée à 62,56% au 01/01/2024. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement pour l'année 2019, en sécurisant au cours du 1^{er} semestre certains encours à taux variable (par la mise en place d'une couverture de taux (cap) ou par la consolidation à taux fixe), mais surtout en orientant, les nouveaux financements essentiellement à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.

En effet, dans un contexte de ralentissement des économies (faible croissance, faible inflation), des incertitudes autour du Brexit, de la guerre commerciale, des risques internationaux (Iran-USA-Corée, Hong-Kong) et des risques industriels liés à l'orientation des politiques climat non encore définie, les taux longs ont fortement baissés au cours de l'année 2019, pour s'afficher proche de 0% fin septembre 2019 sur des maturités de 15 à 30 ans.

Dans cet environnement particulièrement favorable, les financements nouveaux au titre de l'année 2019 ont donc été souscrits à des conditions taux fixe exceptionnellement bas (en moyenne inférieure à 1 % sur des durées longues de 25-30 ans avec un minimum à 0,58% sur 30ans).

Pour autant, ce changement de stratégie d'endettement n'a peu modifié, en définitive, la structure de la dette au 31/12/2019, dans la mesure où ces nouveaux emprunts sont en phase de mobilisation sur un indexation à taux variable.

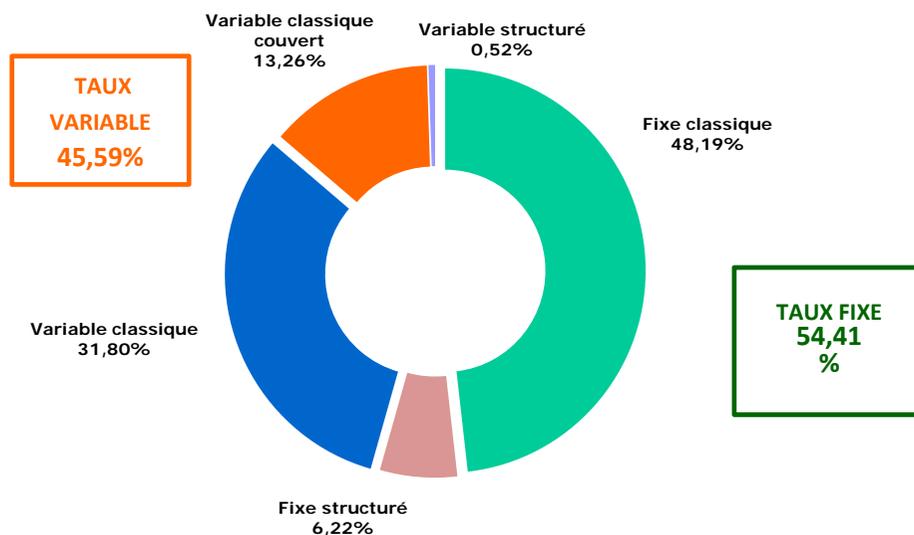
Au terme de l'année 2019, la structure de la structure de la dette (après opérations de couverture de taux) se répartit comme suit :

- 54,41 % à taux fixe dont 48,19% à taux fixe classique et 6,22% à taux fixe structuré (contre 54,16% au 31/12/2018),

-45,59% à taux variable dont 31,81% à taux variable classique, 13,26% à taux variable couvert et 0,52% à taux variable structuré (contre 45.84% au 31/12/2018).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2019

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2019 (%encours)



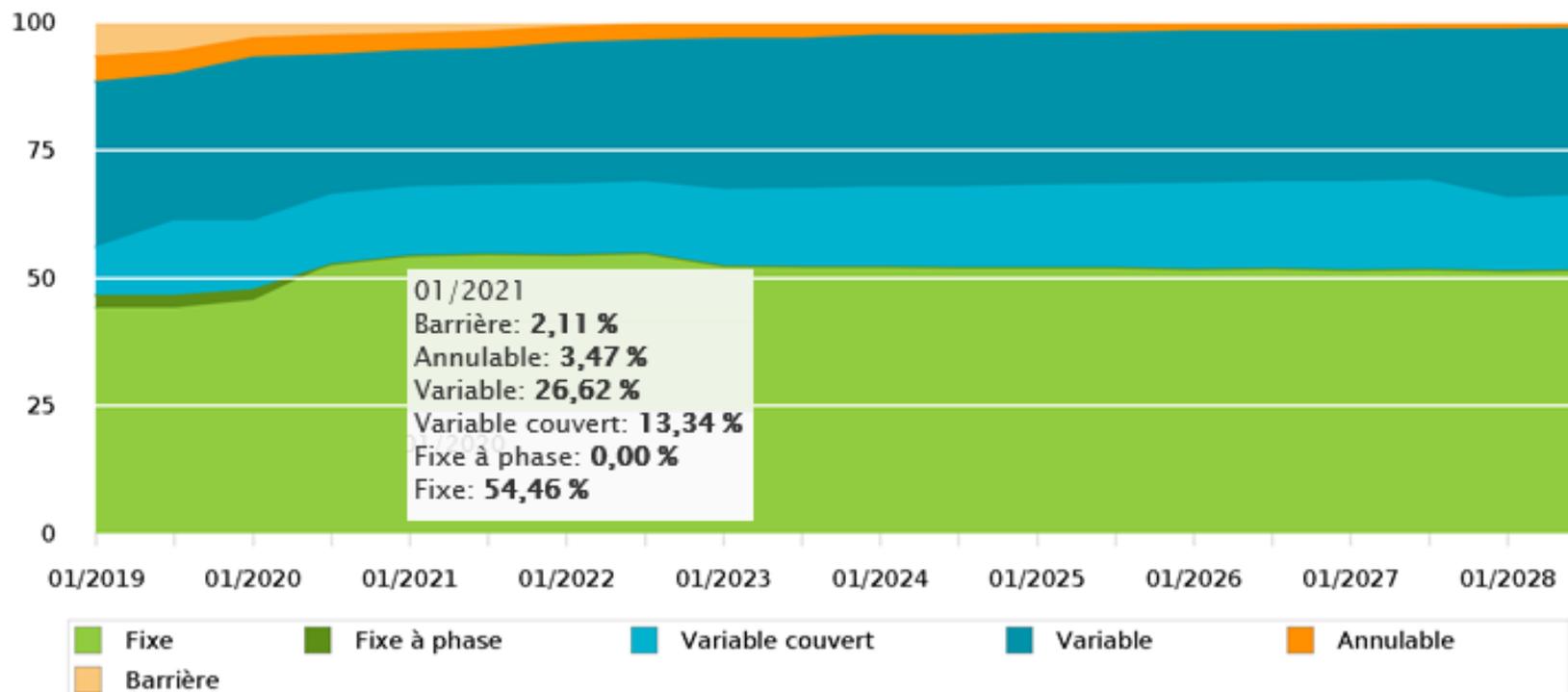
un emprunt est classé dans la catégorie :

Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0,20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%- 2*(CMS EUR 10ans- CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

Compte tenu de leur consolidation à taux fixe et également la prise en compte des nouveaux emprunts souscrits en 2019 essentiellement à taux fixe (pour couvrir notamment les reports d'investissements 2019) dont la mobilisation interviendra au cours de l'exercice 2020, **la structure de la dette au 31/12/2020 devrait s'afficher plus majoritairement à taux fixe proche de 60% en adéquation parfaite avec les recommandations de notre conseil Finance Active** (objectif Taux fixe 60% - Taux variable 40% dans un contexte de taux longs particulièrement bas).

L'évolution du risque de taux sur la période 2019 à 2027 laisse apparaître effectivement une structure de la dette dont la part taux fixe progressera au terme de l'exercice 2020, anticipée à **60,04%** (dont 54,46% taux fixe ferme, 2,11% de taux fixe à barrière, et 3,47% de taux fixe annulable) contre **39,96% à taux variable** (dont un tiers fait l'objet d'une couverture de taux c'est-à-dire bénéficie d'un taux plafond).

Evolution du risque de taux sur la période 2019-2027



Dans la configuration actuelle avec des longs extrêmement bas, l'objectif sera de conserver une structure de la dette consolidée avec une dominante taux fixe à 60 % et donc une part variable de 40%.

Pour autant, les budgets annexes dont les marges de manœuvre financières sont plus limitées, nécessitent une gestion du risque de taux plus adaptée, avec une structure de la dette plus sécurisée (objectif : Taux fixe- taux variable couvert représentant 75-80% de la dette).

ANNEE 2019 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes :

Budget	Encours au 31/12/2019	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
PRINCIPAL	306 081 665 €	Taux fixe	135 079 426 €	44,13%
		dont Taux fixe classique	110 614 038 €	36,14%
		dont Taux fixe à phase	7 791 891 €	2,55%
		dont Taux fixe structuré	16 673 498 €	5,45%
		Taux variable	171 002 239 €	55,87%
		dont Taux variable classique	121 926 057 €	39,83%
		dont Taux variable couvert	46 765 448 €	15,28%
		dont Taux variable structuré	2 310 734 €	0,75%
ASSAINISSEMENT	21 206 665 €	Taux fixe	10 910 376 €	51,45%
		dont Taux fixe classique	8 923 284 €	42,08%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	1 987 092 €	9,37%
		Taux variable	10 296 289 €	48,55%
		dont Taux variable classique	5 591 559 €	26,37%
		dont Taux variable couvert	4 704 730 €	22,19%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
ORDURES MENAGERES	77 612 153,49 €	Taux fixe	64 300 740 €	82,85%
		dont Taux fixe classique	53 993 900 €	69,57%
		dont Taux fixe à phase	1 460 980 €	1,88%
		dont Taux fixe structuré	8 845 860 €	11,40%
		Taux variable	13 311 413 €	17,15%
		dont Taux variable classique	10 139 206 €	13,06%
		dont Taux variable couvert	3 172 207 €	4,09%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%

Budget	Encours au 31/12/2019	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
TRANSPORT	36 657 489 €	Taux fixe	29 029 436 €	79,19%
		dont Taux fixe classique	28 910 436 €	78,87%
		dont Taux fixe à phase	119 000 €	0,32%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	7 628 053 €	20,81%
		dont Taux variable classique	3 380 079 €	9,22%
		dont Taux variable couvert	4 247 974 €	11,59%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
GEMAPI	2 465 155 €	Taux fixe	2 286 993 €	92,77%
		dont Taux fixe classique	1 800 000 €	73,02%
		dont Taux fixe à phase	486 993 €	19,76%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	178 162 €	7,23%
		dont Taux variable classique	178 162 €	7,23%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
CONSOLIDE	444 023 127 €	Taux fixe	241 606 972 €	54,41%
		dont Taux fixe classique	204 241 658 €	46,00%
		dont Taux fixe à phase	9 858 863 €	2,22%
		dont Taux fixe structuré	27 506 451 €	6,19%
		Taux variable	202 416 156 €	45,59%
		dont Taux variable classique	141 215 062 €	31,80%
		dont Taux variable couvert	58 890 359 €	13,26%
		dont Taux variable structuré	2 310 734 €	0,52%

5. EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES OU SOUSCRITS AU COURS DE L'ANNEE 2019

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2019	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE
						Type	%	
CP0211 (000563)	CREDIT AGRICOLE (prêt relais budget transport)	5 800 000 €	5 800 000 €	11/12/2018	17/01/2019	variable	Euribor 3 mois moyenné + 0,10% (index flooré à 0%)	2 ans
MIN528516EUR (MIN523346EUR) (000565)	LA BANQUE POSTALE	15 000 000 €	13 750 000 €	11/12/2018	phase de mobilisation du 28/12/2018 jusqu'au 31/05/2019 (sur Eonia +0,51%) mobilisé 1 250 000 € le 28/12/2018	variable	Euribor 3 mois+ 0,45% (index flooré à 0%)	25ans
Min528520EUR (MIN523511EUR) (000567)	LA BANQUE POSTALE	5 000 000 €	5 000 000 €	13/12/2018	phase de mobilisation du 28/12/2018 jusqu'au 31/05/2019 (sur Eonia +0,51%)	variable	Euribor 3 mois+ 0,45% (index flooré à 0%)	25ans
MIN524042EUR (000568)	LA BANQUE POSTALE (cession à la SFIL le 9/09/2019 nouveau n° de contrat MIN528521EUR)	5 000 000 €	5 000 000 €	20/12/2018	phase de mobilisation du 15/01/2018 jusqu'au 31/05/2019 (sur Eonia +0,51%)	variable	Euribor 3 mois+ 0,47% (index flooré à 0%)	25ans
0421- 16734476CGP1C UD (000570)	ARKEA	5 000 000 €	5 000 000 €	07/02/2019	phase de mobilisation jusqu'au 31/05/2019 (sur Euribor 3 mois moyenné +0,32%)	variable	Euribor 3 mois+ 0,46% (index flooré à 0%)	25ans
MIN527500EUR (000572)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	02/07/2019	phase de mobilisation du 31/07/2019 jusqu'au 31/10/2019 (sur Eonia +0,69%)	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,29%	30ans
1030/1031 (000571)	AGENCE France LOCALE	10 000 000 €	10 000 000 €	02/07/2019	phase de mobilisation du 15/07/2019 jusqu'au 15/11/2019 (sur Eonia +0,20%)	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,295%	30ans
MIN528288EUR (000573)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	0 €	03/09/2019	phase de mobilisation du (sur Eonia +0,66%) jusqu'au 31/03/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,58%	30ans
MIN529324EUR (000574)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	04/11/2019	phase de mobilisation du (sur Eonia +0,77%) jusqu'au 30/04/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,83%	30ans
MIN529323EUR (000575)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	04/11/2019	phase de mobilisation du (sur Eonia +0,77%) jusqu'au 30/04/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,83%	30ans
MIN529863EUR (000576)	LA BANQUE POSTALE	3 000 000 €	0 €	04/12/2019	phase de mobilisation du (sur Eonia +0,76%) jusqu'au 31/07/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,05%	30ans
MIN529865EUR (000577)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	04/12/2019	phase de mobilisation du (sur Eonia +0,76%) jusqu'au 31/07/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,05%	30ans
1221/1224 (000578)	AGENCE France LOCALE	17 000 000 €	0 €	04/12/2019	phase de mobilisation du 16/12/2019 jusqu'au 21/09/2019 (sur Eonia +0,20%)	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,98%	25ans
(000579)	CAISSE D'EPARGNE HDF	1 000 000 €	0 €	11/12/2019	mobilisation jusqu'au 10/12/2020	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,87%	25ans
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2019			84 550 000 €					
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX NON MOBILISES EN 2019			31 000 000 €					

6. OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Opération de désensibilisation d'un emprunt structuré :

Le prêt référencé 17588 (FA529-conso2) de la Société Générale indexé sur un écart d'inflation EUR-FR (classé charte Gissler 2^E, risque potentiellement élevé) a fait l'objet d'une opération de désensibilisation vers un taux fixe 4.46% en mars 2019 (classé chartre Gissler 1A ; risque faible).

Cette opération a contribué à sécuriser encore davantage la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque, puisque désormais 100% de la dette est positionné sur un risque considéré comme faible entre 1A et 1C.

Opérations de sécurisation de la dette :

Compte tenu de la part croissante de l'encours à taux variable en perspective et afin de gérer au mieux le risque de taux, les opérations de sécurisation de la dette détaillées ci-dessous ont été menées au cours du 1^{er} semestre 2019 sur 4 encours à taux variable :

- Par la mise en place de 2 opérations de couverture de taux

Référence interne	Référence Banque	Contrepartie	Notionnel	Durée de couverture	Option	Emprunt couvert
swap 29	1074341M	NATIXIS	15 000 000 €	10 ans	prime lissée de 0,1119% ; Cap 2,50% sur Euribor 3 mois	LBP MIN5233346EUR (565)
swap 30	IRD1324893	SOCIETE GENERALE	10 000 000 €	10 ans	prime lissée de 0,109% ; Cap 2,50% sur Euribor 3 mois	LBP MIN5232237EUR (562)

- Par consolidation à taux fixe de 2 encours à taux variable

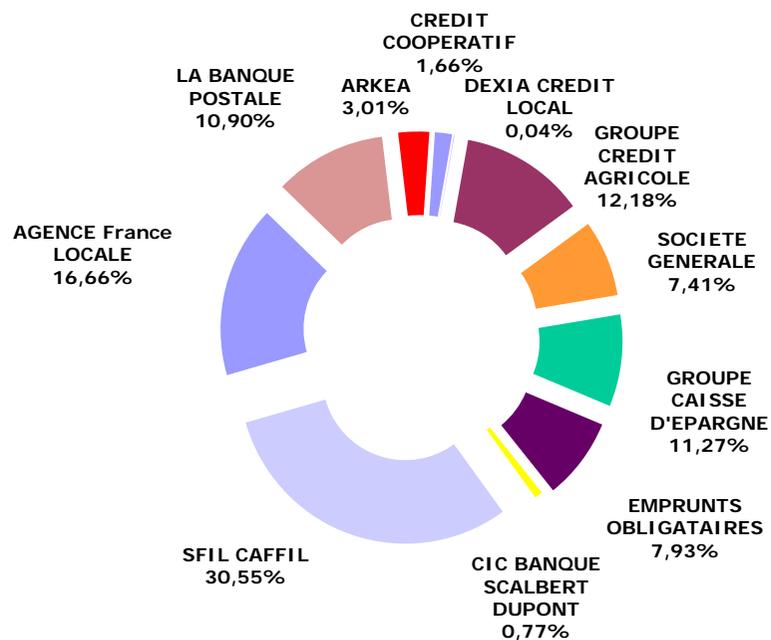
Référence interne	Référence Banque	Banques	Durée résiduelle	Montant du CRD	Date de l'arbitrage	Ancien taux avant l'arbitrage	Nouveau taux après l'arbitrage
534	20100024	CAISSE D'EPARGNE	11,50 ans	6 915 271 €	14/07/2019	Euribor 1 mois + 0,41%	Taux fixe trimestriel de 0,80%
525	CO5280	CREDIT AGRICOLE CIB	9,75 ans	12 193 117 €	30/04/2019	Euribor 3 mois + 0,10%	Taux fixe trimestriel de 0,45%

7. PARTENAIRES FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 82 contrats d'emprunt, ainsi que 28 swaps et options. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur relativement diversifiée au 31/12/2019.**

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR (1)

BANQUES	CRD AU 31/12/2019	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	135 663 918 €	30,55%	27
AGENCE France LOCALE	73 961 101 €	16,66%	10
GRUPE CREDIT AGRICOLE	54 069 088 €	12,18%	10
LA BANQUE POSTALE	48 382 395 €	10,90%	5
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	39 482 166 €	8,89%	11
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	35 200 000 €	7,93%	6
SOCIETE GENERALE	32 920 737 €	7,41%	8
ARKEA	13 380 985 €	3,01%	2
CREDIT COOPERATIF	7 372 072 €	1,66%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	3 435 108 €	0,77%	1
DEXIA CREDIT LOCAL	155 557 €	0,04%	1



(1) y compris emprunt relais court terme AFL de 15 M€ lié au préfinancement des subventions dans le cadre de DK'Plus de mobilité